JEUDI 11 (23) JANVIER 1873. 49me ANNEE (6me SERIE) N° 9.

JOURNAL DE St-PÉTERSBOURG

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

ADMINISTRATION. — REDACTION.

Tout ce qui concerne l'administration ou la rédaction du journal doit être adressé au bureau de la rédaction, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, maison Dusaux, n° 15.

Toute communication destinée à l'insertion doit être signée et accompagnée de l'adresse de l'expéditeur. — Les lettres non affranchies sont refusées.

Nos abonnés de l'intérieur sont priés d'accompagner toujours les lettres qu'ils adressent à notre administration de la dernière bande d'envoi du journal.

PRIX DES ANNONCES A ST-PETERSBOURG

ANGLAISES ET AFFICHES . . . . . 10 cop. la ligne.
RÉCLAMES . . . . . 25 —
FAITS DIVERS. . . . . 75 —

S'adresser à St-Pétersbourg, au bureau spécial du Journal, *lib. de la Cour Impériale* pont de Police, m. de l'église hollandaise, et à l'*Administration* du Journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, 15; à **Moscou**, chez GAUTIER, libraire, Pont des Maréchaux; H. LANGEWITZ, bureau d'annonces à **Riga**; H. LAECHELIN, ci-devant N. KYMMEL, libraire à **Kiew**; R. ULMANN et Ce, bureau de commissions à **Ekatérinoslaw**; K. F. BOUDKIEWICZ, libraire à Jitomir, et G. BAERENSTAMM, libraire à **Tiflis**; à **Paris**, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ RUSSE, Chaussée-d'Antin, 23; à **Londres**, chez DELIZY, DAVIES et Ce, 1, Cecil street, Strand, W. C.; à **Berlin**, RUD. MOSSE, Grosse Friedrichsstr., n° 66; à **Hambourg**, chez HAASENSTEIN et VOGLER.

PRIX D'ABONNEMENT A ST-PETERSBOURG.

		Un mois.	Trois mois	Six mois.	Un an.
Russie	SAINT-PETERSBOURG.	2 r. »	5 r. 50	10 r. »	18 r.
	INTÉRIEUR	2 50	6 75	12 25	22
Etats de l'Union postale Allemande		2 50	7 »	12 »	22
Belgique, Suisse, Hollande et Italie		2 75	8 »	13 »	24
France, Danemark, Angleterre et Roumanie.		3 »	8 50	14 »	27
Suède, Espagne, Portugal, Grèce et Egypte.		3 25	9 25	16 »	30
Etats-Unis d'Amérique.		3 75	10 50	19 »	36

PRIX DU NUMÉRO: en ville **10** cop.; d'une demi-feuille **6** cop.
— à l'intérieur **12** cop.; d'une demi-feuille **7** cop.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Les abonnements d'UN AN ne peuvent être pris que du 1er JANVIER.
Les abonnements datent du 1er DU MOIS; leur durée ne doit jamais dépasser LE 31 DÉCEMBRE.

Abonnements pour St-Pétersbourg: au bureau spécial, lib. de la *Cour impériale*, au pont de Police et à l'*administration* du journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, 15.

Abonnements pour l'intérieur: adresser les lettres въ Правленіе газеты Journal de St-Pétersbourg, Максимиліановскій переулокъ, n° 15 et à Moscou, chez *Gautier*, Pont des Maréchaux. Joindre à la demande d'abonnement la dernière bande d'envoi du journal. Prière de faire les appoints de prix d'abonnement soit en argent, soit en timbres poste de 5 *cop. et au dessous.*

Abonnements pour l'étranger: adresser les lettres à l'administration du journal, Maximilianovsky péréoulok, 15. Joindre le prix de l'abonnement soit en argent, soit en un mandat sur une Banque de St-Pétersbourg.

PARTIE OFFICIELLE.

SAINT-PÉTERSBOURG, 10 janvier.

MANIFESTE IMPÉRIAL.

Par la grâce de Dieu

NOUS ALEXANDRE II

EMPEREUR ET AUTOCRATE DE TOUTES LES RUSSIES, ROI DE POLOGNE, GRAND-DUC DE FINLANDE, ETC., ETC., ETC.

A tous Nos fidèles sujets savoir faisons:

Il a plu à Dieu Tout-Puissant de rappeler à Lui Notre bien-aimée Tante, Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna. Son Altesse Impériale est décédée le 9e jour du présent mois de janvier, à la suite d'une courte maladie, dans sa soixante-septième année. En annonçant à Nos fidèles sujets ce douloureux événement, Nous sommes convaincu qu'ils partageront l'affliction profonde dans laquelle est plongée la Famille Impériale; ils uniront leurs ferventes prières aux Nôtres pour le repos de l'âme de la défunte grande-duchesse dans le royaume des élus, et conserveront un souvenir plein de gratitude de son existence en Russie pendant un demi-siècle, existence remplie par une activité infatigable dans la voie de la charité et marquée par les bienfaits des lumières qu'elle s'attachait à répandre.

Donné à St-Pétersbourg le neuvième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil huit cent soixante et treize et de Notre règne le dix-huitième.

ALEXANDRE.

(*Bulletin des lois.*)

DÉCORATION. Grand-croix de l'ordre de St-Vladimir de la 2e classe, au conseiller d'Etat actuel et chambellan *von-der-Recke*, ci-devant maréchal de noblesse du gouvernement de Courlande. (Rescrit du 5 janvier.)

(*Messager officiel.*)

MINISTÈRE DES FINANCES. *Nomination* à l'emploi de chef de l'arrondissement douanier de St-Pétersbourg, le conseiller d'Etat actuel *Mess*, chef de celui de Riga, où il est remplacé par le conseiller d'Etat actuel *Tverdiansky*, gérant de la douane de Kharkow (1er janvier.) *(Ord. du jour imp. du 5 janvier.)*

MINISTÈRE DES DOMAINES DE L'EMPIRE. *Mis en disponibilité* pour cause de suppression d'emploi, le conseiller d'Etat actuel *Lämmerhirt*, chef de la commission de lustration. *(Ord. du j. du ministre des domaines du 1er janvier.)*

JUSTICES DE PAIX. Par des arrêtés des 23, 30 octobre, 6, 13 et 27 novembre et 8 décembre, le sénat dirigeant a confirmé en qualité de juges de paix honoraires: dans le gouvernement de St-Pétersbourg, pour le *district de Tsarskoé-Sélo*, le conseiller d'Etat actuel *Dourassow*; dans le gouvernement et pour le district de Penza, le conseiller d'Etat actuel *Tatarinow*; dans le gouvernement de Yaroslavl, pour le *district de Rybinsk*, le général-major *Kladistchew*, et le conseiller d'Etat actuel *Ossipow*; dans le gouvernement et pour le *district de Kalouga*, l'aide de camp général prince *Vladimir Galitsyne*, et le conseiller d'Etat actuel *Alexis Zybine*; dans le gouvernement et pour le *district de Novgorod*, le conseiller privé *Alexandre Strougovstchikow* et les conseillers d'Etat actuels *prince Nicolas Myschetsky* et *prince Alexandre Vassiltchikow*; dans le gouvernement de Tver, pour le *district de Zoubtsow*, le conseiller d'Etat actuel *Alexandre Schélékhow*; les conseillers d'Etat actuels *Alexandre Kolémine*, *Alexandre Boutlérow* et *Michel Gorlow*; dans le gouvernement et *pour le district de Pskow*, le lieutenant-général *Alexandre Kapherr 1er*, les conseillers d'Etat actuels *Alexandre Yakhontow*, *Nicolas Vokhine* et *baron Alexandre Vietinhof-Scheel*; dans le gouvernement de Tchernigow, pour le *district de Souraje* le général-major *Basile Ozersky* et le conseiller d'Etat actuel *Nicolas Borozdna*; dans le gouvernement de Kazan, pour le *district de Spassk*, le conseiller privé actuel *Vladimir Titow* et le général-major de la suite de S. M. l'Empereur, *prince Alexandre Krapotkine*; dans le gouvernement de Moscou, pour le *district de Vérëïa*, les conseillers d'Etat actuels *Nicolas Pavlow*, *prince Alexandre Stcherbatow*, et le général-major *prince Mesitchersky*; dans le gouvernement de Simbirsk, pour le *district de Bouïnsk*, le conseiller d'Etat actuel *Dmitri Yérémëïew*. *(Gazette du sénat.)*

Le *Bulletin des lois* publie les statuts: 1° de l'*Association de prêts et d'épargne du village de Kourgane* (gouvernement de Tobolsk), 2° de la *Société de crédit mutuel de Valdaï*, et 3° de l'*Artelle des entrepôts à Pavlow* (gouvernement de Nijni-Novgorod) approuvés par le ministre des finances les 20, 21 et 22 décembre 1872.

Bilan de la Banque de l'Etat au 8 janvier 1873.

ACTIF. PASSIF.

I. Compte du fonds d'échange et des billets de crédit.

Actif			Passif		
1° Encaisse métallique:			1° Billets de crédit en circulation.		763,869,451 »
Or	186,619,358 57				
Argent	9,334,984 26				
Obligations du Trésor	» »	197,783,055 77			
Billets du 2e emprunt extérieur à 4 1/2 %	1,828,712 94				
2° Découvert du trésor pour les billets de crédit.		566,086,395 23			
		763,869,451 »			763,869,451 »

II. Compte des opérations commerciales.

Actif			Passif		
1° Caisse:			1° Capital de fondation		20,000,000 »
Or et argent en espèces et en lingots.	689,852 87		2° Capital de réserve.		3,000,000 »
Billets de crédit, à 4 %, etc., etc. . . .	15,213,932 43	15,903,785 30	3° Comptes courants à intérêts.		44,516,043 62
2° Effets escomptés.		11,964,301 57	4° Compte courant du Trésor et des autres administrations. .		2,914,262 03
3° Avances sur marchandises		40,014 »	5° Dépôts à intérêts de la Banque de l'Etat:		
4° de fonds publics.		4,400,421 74	à 3 %.	25,154,636 41	
5° de actions et obligations		1,142,937 »	à 4 %.	3,898,829 60	
6° Effets en souffrance.		2,000 »	à 4 1/2 %.	6,857,834 68	35,911,300 69
7° Obligations en souffrance		» »	6° Intérêts dus aux déposants de la Banque de l'Etat. . . .		7,291,904 99
8° Valeurs publiques appartenant à la Banque.		5,433,496 60	7° Comptes courants spéciaux		4,979,388 62
9° Dépôts en garde (or et argent) (b). . . . . (1)		1,664,662 96	8° Billets à ordre.		17,969,585 31
10° Capital des succursales		9,950,000 »	9° Sommes diverses portées sur le compte transitoire. . . .		5,481,893 99
11° Dépenses d'administration de la Banque, succurs. et autr.		21,245 59	10° Compte courant avec les succursales.		32,070,258 59
12° Divers		205,324 74	11° Intérêts perçus sur les opérations		103,628 27
13° Dépenses courantes pour compte du Trésor.		3,531,994 23	12° Réescompte de l'année 1872		116,082 80
14° Sommes remises au Lombard de St-Pétersbourg pour prêts sur gages.		5,247,414 75	13° Dépôts en garde (or et argent) (b)		1,664,662 96
15° Sommes remises au Lomb. de Moscou pour prêts sur gages		2,341,500 »	14° Profits et pertes sur les opérations de l'année		6,391,287 26
16° Sommes dépensées par la Banque de l'Etat pour compte des anciens établissements de crédit en liquidation (a). . .		127,996,205 65	15° Emission de billets de crédit pour le compte des succursales.		7,435,000 »
		189,845,304 13			189,845,304 13

III. Liquidation des anciens établissements de crédit.

Actif		Passif	
1° Dette du trésor provenant des emprunts faits aux établissements de crédit.	3,155,979 88	1° Intérêts dus aux déposants des anciens établiss. de crédit.	4,994,513 20
		2° Dépôts à intérêts reportés des anciens établiss. de crédit.	19,162,005 20
		3° Billets de la Banque de l'Etat à 5 %.	231,165,100 »
2° Capital de la dette hypothéquée des particuliers aux établissements de crédit (payable en annuités de 15 à 37 ans)	110,234,575 66	4° Sommes assignées pour le paiement des billets de Banque à 5 0/0 et des coupons, 1re et 2e émission	5,128,253 27
		5° Sommes reçues pour compte des anciens établis. de crédit.	1,994,618 98
3° Dette du Trésor provenant de l'opération du rachat	303,384,691 88	6° Intérêts perçus pour le compte du Trésor	6,374,622 19
		7° Compte de la Banque de l'Etat avec les anciens établissements de crédit en liquidation (a).	127,996,205 65
4° Valeurs publiques acceptées en payement de la dette hypothéquée.	7,915,106 04	8° Profits et pertes de la liquidation des anciens établissements de crédit	19,304,601 89
		9° Compte avec les directions de l'assistance publique et autres établissements de crédit.	1,911,851 77
5° Dette spéciale du trésor provenant des avances faites sur l'opération du rachat.	3,651,050 »	10° Annuités de l'opération du rachat	10,309,631 31
	428,341,403 46		428,341,403 46

(1) Outre cela les fonds publics pour la somme de 308,219,843 r. 09 c.

Le gouverneur de la Banque de l'Etat: E. LAMANSKY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

S. A. I. Mgr le grand-duc Michel Nicolaïévitch, lieutenant de l'Empereur au Caucase, est arrivé hier 9 janvier, à 8 heures et demie du soir, à St-Pétersbourg, venant de Tiflis.

(*Messager officiel.*)

— Par décision souveraine les théâtres de la capitale sont fermés jusqu'à nouvel ordre à la suite du décès de S. A. I. Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna.

— La direction de la Société musicale russe nous prie d'annoncer qu'un service funèbre sera célébré jeudi 11 et vendredi 12 janvier, à midi, dans la salle du Conservatoire, à l'occasion du décès de S. A. I. Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna, l'auguste protectrice de la Société musicale russe ainsi que du Conservatoire.

MM. les membres de la Société, les artistes musiciens, les professeurs, les maîtres et élèves du Conservatoire sont invités à assister à ce service funèbre.

— Par suite de la mort de S. A. I. Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna, la séance annuelle de la Société impériale russe de géographie n'a pas eu lieu aujourd'hui mercredi.

— La commission chargée par le ministère de l'instruction publique de classer et de publier les lettres et les papiers de Pierre-le-Grand a commencé ses travaux sous la présidence de S. Exc. le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique. La commission se compose de MM. le conseiller privé Bytchkow, adjoint du directeur de la Bibliothèque publique impériale et membre de l'Académie des sciences, le conseiller privé Soloview, recteur de l'université de Moscou, le conseiller de collége Popow, professeur ordinaire à l'université de Moscou, le conseiller d'Etat Bestoujew-Rioumine, professeur ordinaire de l'université de St-Pétersbourg, M. Zamislovsky, professeur extraordinaire à l'institut historico-philologique, et le conseiller d'Etat Victorow, membre de la commission archéographique. C'est M. Bytchkow qui a été élu secrétaire de la commission. (*Messager officiel.*)

— La *Voix* croit savoir que le ministère de la guerre s'occupe actuellement d'une importante question hygiénique: celle de remplacer par du thé les rations d'eau-de-vie distribuées à de certains jours aux soldats. Des médecins compétents sont appelés à se prononcer sur cette question. La mesure projetée a déjà pour elle l'opinion des cercles militaires, et il ne s'agit plus que de trouver les moyens de la mettre à exécution sans grever notre budget militaire d'une nouvelle dépense assez considérable.

— D'après un bruit dont la même feuille se fait l'écho, le gouverneur de la province d'Olonets et l'inspecteur des écoles de cette province sollicitent l'autorisation d'introduire l'instruction primaire obligatoire dans certains districts du gouvernement d'Olonets.

— Une correspondance d'Orel publiée par la *Semaine* raconte, entre autres choses, que sur une pétition collective des élèves des trois classes supérieures du gymnase de jeunes filles d'Orel, le zemstvo de cette province a voté une somme de 1,700 r. pour organiser un cabinet de physique à ce gymnase.

— Une correspondance de Varsovie publiée par le *Messager officiel* constate, d'après des données authentiques, la diminution du nombre des crimes, pendant les trois dernières années, au sein de la population rurale du gouvernement de Varsovie. Ce phénomène se manifeste exclusivement dans les classes agricoles.

— La municipalité d'Odessa vient de publier la liste des électeurs pour les prochaines élections municipales. Les électeurs de la Ire classe sont au nombre de 87, ceux de la IIe classe — de 344 et ceux de la IIIe — de 994; total 1,325. Le nombre des électeurs éliminés pour non paiement des impôts est de 2,106.

(*Messager d'Odessa.*)

— D'après le même journal la Compagnie d'assurance contre l'incendie, à laquelle était assuré le théâtre de cette ville récemment consumé, a l'intention d'intenter un procès à la Compagnie du gaz d'Odessa, en prétendant que la manière dont les conduits de gaz étaient distribué dans l'édifice incendié a contribué sous un certain rapport aux proportions des dégâts.

— La *Voix* a reçu hier, 9 janvier, de Nagasaki (Japon) le télégramme suivant, en langue anglaise:

« Le capitaine, les officiers et les gardes-marine de la frégate *Bogatyr* félicitent leurs parents et amis à l'occasion du nouvel an et leur envoient leurs meilleurs souhaits.—Adresser les lettres à Nagasaki. »

— La commission technique chargée d'inspecter le tronçon de chemin de fer de Landvarovo-Romny, entre Vilna et Minsk, a déclaré que cette ligne pourra être livrée à la circulation dans le courant de janvier.

(*Gazette* (officielle) *de Minsk.*)

— Bulletin de la variole à St-Pétersbourg le 8 janvier 1873:

	Sexe masc.	Sexe fémin.	Total.
Malades au 8 janvier,	167	64	231
Cas nouveaux,	4	2	6
Guérisons,	4	»	4
Décès,	2	2	4
Il restait en traitement au 9 janvier,	165	64	229
Total depuis l'apparition de la variole (du 1er avril 1872 au 9 janvier 1873):			
Cas,	3084	1761	4845
Guérisons	1933	1046	2979
Décès	1012	625	1637

(*Gazette de police de St-Pétersbourg.*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE RUSSE DE GÉOGRAPHIE.

Séance du 13 décembre 1872.

L'assemblée générale du 13 décembre a eu lieu sous la présidence du comte F. de Lutke, vice-président de la Société.

Sur une des tables se trouvaient exposées les publications de la Société qui avaient paru dans le courant du dernier mois: la 7me livraison du VIIIme tome des «Nouvelles» de la Société, le compte-rendu de la section de Sibérie de la Société impériale russe de géographie et le N° 3 du tome IIIme des « Nouvelles » de la section de Sibérie.

A l'ouverture de la séance, le secrétaire, comte C. de Lutke, a fait part à l'assemblée des présents reçus par la Société depuis la dernière séance.

Outre les nombreux ouvrages périodiques, reçus des différentes sociétés scientifiques russes et étrangères, il a fait mention de la collection complète des lettres du savant géologue baron *Richthofen*, offerte à la bibliothèque par notre ministre à Pékin, M. A. *Vlangali*.

Outre cela le département hydrographique du ministère de la marine a fait don à la Société de tous les ouvrages et cartes qu'il a publiés dernièrement.

Là-dessus le secrétaire a parlé d'une nouvelle entreprise de la Société de géographie. Les sections de géographie mathématique et de physique, réunies, présentèrent au conseil, au mois d'octobre dernier, le projet d'une expédition ayant pour but une exploration géographique et géologique de l'Olenek et de la Toungouska inférieure. Une commission élue parmi les membres des susdites sections, et chargée d'examiner le projet de l'expédition proposée par l'académicien T. Schmidt, a fait un rapport, dans lequel elle explique en détail le but de l'expédition.

Ce but consiste dans l'exploration de l'espace compris entre les courants inférieurs du Yénisséï et de la Léna, espace qui contient le bassin du fleuve Olenek, et qui offre une lacune sensible dans nos connaissances sur la Sibérie orientale. L'expédition doit être accomplie dans le courant de deux années. Pendant la première — elle descendra la Toungouska inférieure et rentrera à Irkoutsk par le Yénisséï; pendant la seconde — elle doit atteindre en hiver (par le traînage) les sources de l'Olenek, descendre ce fleuve jusqu'à son embouchure, atteindre ensuite la Léna et revenir à Irkoutsk par ce dernier fleuve.

Après avoir examiné la question sous toutes ses faces, le conseil a approuvé le rapport de la commission d'autant plus aisément qu'on avait déjà en vue une personne parfaitement capable d'être mise à la tête de l'expédition. M. Tchékanovsky, connu par ses ouvrages scientifiques, et habitant actuellement Irkoutsk, — a consenti à consacrer ses forces à cette pénible entreprise. A l'heure qu'il est M. Tchékanovsky est déjà prévenu qu'il peut faire tous les préparatifs indispensables pour se mettre en route dès le printemps prochain.

Ensuite le secrétaire a lu un extrait d'une lettre adressée par M. N. Prjévalsky au ministre de Russie à Pékin, et communiquée à la Société par M. A. Vlangali.

« Sorti le 5 mars de Kalgan, dit M. Prjévalsky, je n'atteignis que le 9 avril le Hoang-Ho (rivière Jaune.). Des gelées, des chasse-neige, des vents violents, voire même des tempêtes qui duraient quelquefois trois jours sans interruption — me mettaient dans l'impossibilité d'avancer rapidement. Ma prophétie concernant l'Ordos s'est accomplie. Je n'ai pas pu y parvenir. Le passage vis-à-vis des monts Monni-Oula m'ayant été interdit, j'aurais dû aller jusqu'à la ville de Baoutan et passer la rivière Jaune à l'ancienne place. Désirant atteindre l'Alachan au plus tôt, je pris le parti de sacrifier l'Ordos, je longeai la rive gauche du Hoang-Ho (selon le courant), et le résultat prouva que j'avais bien fait. Arrivé le 26 mai à Din-iouan-iun, (ville de l'Alachan) j'y trouvai une caravane composée de 30 Mongols et Thibétains qui partait quelques jours après pour le temple de Tchobsen, situé dans la province de Gansou, à 5 jours de distance du lac Koukou-nor et, à ce qu'il paraît, à la même distance de la ville de Sinina, qui — soit dit à cette occasion — est occupée par les insurgés. Les troupes chinoises ont été chassées, et l'amban de Sinina lui même habite actuellement la ville de Sa-iun-tchen, située sur la frontière du Gansou et de l'Alachan.

« La susdite caravane mongole-thibétaine, expédiée de Pékin par Djandji-Gilenn, devait se rendre d'abord à Dolou-nor et ensuite au temple de Tchobsen, circonstance fort avantageuse pour nous, car les Thibétains consentirent avec joie à nous prendre à leur suite, comptant sur nous pour les défendre en cas d'attaques des Doungans. D'un autre côté, — la caravane ne devant s'arrêter dans aucune ville chinoise et traverser des contrées tout à fait désertes, — c'était un avantage qui n'était pas d'une mince importance pour nous.

« La distance entre la ville de Din-iouan-iun et Tchobsen, est de 22 jours de marche, de manière que le 25 ou 26 juin je serai déjà dans les montagnes situées au nord du Koukou-Nor, et au milieu desquelles se trouve le temple susdit. Ces montagnes paraissent être la patrie de la rhubarbe; je m'occuperai de son exploration autant qu'il sera en mon pouvoir. Outre cela, ces montagnes sont, au dire des Mongols, couvertes de forêts où l'on trouve une quantité de bêtes sauvages: des tigres, des panthères, des cerfs, des muscs, etc. Plus près du Koukou-Nor on trouve une masse de yaks (buffles du Tongout) d'hémiones, d'antilopes aux cornes longues. C'est là que je ferai une ample moisson pour ma collection zoologique.

« Maintenant au moins mes travaux n'auront pas été vains, et je puis dire presque avec certitude que j'atteindrai le Koukou-Nor. Du reste je ne visiterai pas ce lac avant la fin du mois d'août; je passerai la fin de juin et tout le mois de juillet près du temple de Tchobsen, et j'explorerai à fond la flore et la faune. Outre cela, il faudra faire reposer les chameaux.

« Pendant le dernier trajet de Kalgan à Machan, j'ai perdu deux chevaux et quatre chameaux; les uns sont morts; les autres, trop épuisés, durent être abandonnés en route; il a donc fallu faire l'acquisition de six nouveaux chameaux pour pouvoir traverser les sables de l'Alachan.

« Après avoir passé l'automne à Koukounor, je m'acheminerai plus loin vers le Thibet. Si les moyens me le permettent, je pousserai jusqu'à Lassa; sinon, j'explorerai les sources de la rivière Jaune, je reviendrai au Koukounor pour y passer l'hiver et le printemps et en été je retournerai à Alachan, pour passer de là à Ourga. Si faire se peut, j'essaierai de traverser les déserts du Lob-nor à Horachar et Ili. Les Thibétains prétendent qu'il y a là un chemin frayé. »

Après le rapport du secrétaire, M. S. Maximow, membre collaborateur, a lu un extrait de son article intitulé: Observations ethnographiques générales sur les habitants de la Russie-Blanche, et les limites du pays qu'ils habitent, » ouvrage qu'il avait préparé pour faire part du récit de son expédition dans le pays de l'ouest de la Russie.

A la fin de la séance M. le vice-président a rappelé à l'assemblée que quatre ans venaient de s'écouler depuis la nomination du vice-président et de l'adjoint du président et que la Société devait procéder à de nouvelles élections Il a ajouté que MM le comte F. de Lutke et A Levchine ayant exprimé le désir de ne plus renouveler leur candidature, le conseil, selon l'art. 43 du règlement, proposait comme candidats aux fonctions de vice-président MM. P. Sémenow, A. Giers et G. Helmersen, et à celles d'adjoint: MM. S. Zélenoï, E. Lamansky et Th. Thœrner. Là dessus M. A. Zablotsky-Dessiatovsky, membre du conseil, a adressé au vice-président les paroles suivantes:

« Permettez-moi, comte, de vous adresser quelques mots de la part des membres du conseil de la Société. Habituée à voir son protecteur inné dans la personne de son auguste président, la Société impériale russe de géographie a toujours vu en vous, comte, son guide constant et infatigable. Durant les vingt-sept années de l'existence de la Société, une fois seulement — pendant le court espace de quatre ans — la place de vice-président n'a pas été occupée par vous. Il est donc tout naturel que la Société ait de la peine à se familiariser avec l'idée de ne plus vous avoir pour chef, bien qu'elle soit parfaitement sûre que vous ne cesserez jamais de vous intéresser à ses travaux et d'applaudir à ses progrès. La Société impériale russe de géographie ne vous oubliera jamais; votre nom restera ineffaçable dans les annales de la Société; la reconnaissance et l'estime de tous ceux qui ont travaillé avec vous au progrès de la science vous suivront partout, et formeront un lien intime entre vous et la Société. »

Puis s'adressant à l'adjoint, M. Zablotsky a dit: « Recevez à votre tour nos sincères remercîments, M. de Levchine, vous qui pendant douze années consécutives avez partagé les travaux de notre vice-président et qui avez toujours été animé du même amour de la science, que votre activité se soit exercée sous le rapport civil ou bien sous le rapport social ou scientifique. Nous nous séparons de vous avec un sentiment de profond regret, mais avec la conviction intime que jamais les intérêts de la Société impériale russe de géographie ne cesseront de vous être chers.»

Les paroles de M. A. Zablotzky-Dessiatovsky ont été couvertes d'applaudissements. MM. le comte Lutke et A. Levchine ont remercié l'assemblée pour la sympathie qu'elle leur avait témoignée, en ajoutant que seul leur âge avancé les forçait de quitter la Société, qu'ils ne pouvaient plus servir avec le même zèle et la même énergie que par le passé.

A la fin de la séance, le vice-président a fait part du résultat des élections. Ont été élus membres effectifs: MM. W. Anoutchine, le baron A. de Kaulbars, M. Vœlkner et K. Scharnhorst et comme membre correspondant étranger M. Ralston, à Londres.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On a vu hier aux *Dernières nouvelles* que les journaux français ont recommencé à parler d'une fusion entre le parti légitimiste et les princes d'Orléans et nous recevons aujourd'hui une dépêche constatant — à titre de fait qui a produit une certaine sensation — la présence de ces princes au service qui se célèbre chaque année le 21 janvier, en commémoration de la mort tragique de Louis XVI. On sait que les bruits de fusion ont surgi bien des fois et que l'événement s'est toujours chargé de les démentir. La déclaration du *Journal de Paris* n'en est d'ailleurs rien moins que la confirmation. Entre le comte de Chambord, mettant ses droits hors de toute contestation et au-dessus de tout autre droit de la nation, et les princes d'Orléans, qui affirment n'avoir d'autre aspiration que celle de subir la volonté du pays légalement exprimée, il y a et il y aura longtemps encore un abîme et il est, par exemple, permis de supposer que M. le duc d'Aumale, si la volonté de la nation l'appelait à la tête des affaires sous un titre républicain, ne se croirait tenu ni de prendre le gouvernement à titre de lieutenant du roi Henri V ni de le refuser si ce titre n'était pas agréé par ses électeurs.

On doit cependant se demander à quelle „opportunité" est due la manifestation de concorde dont on parle depuis quelques jours et qui doit être réduite à ces termes: Les princes d'Orléans reconnaissent pour chef de leur *famille* M. le comte de Chambord et si celui-ci était appelé par la nation à la gouverner, eux se soumettraient à ce gouvernement, comme ils déclarent vouloir accepter toute autre décision à laquelle le pays s'arrêterait. Quelle est, disons-nous, l'„opportunité" de cette manifestation? A quelle circonstance doit-elle de se produire en ce moment? On a prétendu qu'il s'agissait uniquement de répondre à ceux qui, après la mort de Napoléon III, avaient affirmé que, la dynastie napoléonienne ayant disparu, il restait encore en présence deux prétentions monarchiques: les Orléans et les Bourbons, — qu'il s'agissait de constater que cette compétition n'en était pas une.

Mais on peut se demander si, pour le cas où la mort de l'empereur signifierait aussi absolument qu'on le dit l'extinction du parti et des prétentions napoléoniens, — la manifestation dont nous nous occupons se serait produite en réponse à la simple constatation d'un journal, que sur trois prétendants il en restait deux? Si nos lecteurs voulaient bien se rappeler ce que nous disions dès le lendemain de la mort de Napoléon III sur la possibilité d'un rapprochement entre les légitimistes et les bonapartistes, — ils seraient peut-être sur la véritable trace de la cause de cette manifestation. En effet, l'*Univers*, qui reçoit son mot d'ordre de Rome, prêche dès à présent ce rapprochement, dans l'intérêt de la cause catholique, telle qu'il l'entend. Et de son côté, le principal organe du bonapartisme à Paris, l'*Ordre*, affiche hardiment les espérances de son parti, en les basant sur le résultat des prochaines élections générales, qui, donnant la victoire au parti radical, mettraient M. Gambetta à la place de M. Thiers pour aboutir bientôt après au règne de la Commune, lequel serait suivi de la réaction — devant ramener à la tête du pouvoir l'héritier de Napoléon III.

L'*Univers* et l'*Ordre* se tendant ainsi la main, on voit quelle devra être leur attitude aux prochaines élections: favoriser sous main les candidatures les plus radicales pour réaliser au plus vite la suite des événements au bout desquels doit venir la restauration entrevue. On comprend que le parti conservateur — fût-il ultra-monarchique — n'aspire point à faire passer la France par cette série de malheurs pour réédifier un trône, et que son premier souci a dû être de paralyser ce plan machiavélique en serrant les rangs des hommes d'ordre et en empêchant que les habiles du camp ultramontain et du parti napoléonien ne profitent de ses discordes pour arriver à leurs fins. De là sans doute la déclaration des organes orléanistes, qui ne doit certes modifier en rien la situation du moment, mais qui confirme le fait que les hommes modérés en France sont de l'avis que nous exprimions au lendemain de la mort de l'hôte de Chislehurst, à savoir: que pour empêcher le bonapartisme de devenir un danger, les partis doivent soigneusement éviter de faire surgir des perturbations et s'unir étroitement pour consolider ce qui existe.

Pour revenir aux affaires du jour, constatons que M. Jules Simon est sorti victorieux de l'attaque dirigée contre lui par M. Jonhston. Une dépêche de Versailles nous apprend que le vote de censure proposé par ce député a été repoussé et que l'Assemblée a adopté au contraire par 420 voix contre 35 l'ordre du jour que M. Christophle avait rédigé et qui était favorable au ministre de l'instruction publique.

Dans les débats dont la commission des Trente est saisie, la droite continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir que M. Thiers soit écarté des discussions de la Chambre. Dans une réunion que ce parti a tenue le 16 à l'hôtel des Réservoirs, il a décidé qu'il fallait absolument refuser au président de la république le droit de prendre part à la discussion des interpellations. Les membres présents se sont attachés en outre à démontrer la nécessité de formuler la proposition de la première sous-commission des Trente de telle manière que les conservateurs ne parussent pas s'engager à établir la république. Au reste la réunion n'a rien voté dans ce sens et s'est bornée à échanger ses vues; mais il résulte des débats que la majorité de la droite est résolue avant tout à n'engager d'aucune façon l'avenir.

Tandis qu'hier nous avions à enregistrer les appréciations diverses de la presse espagnole sur l'audience que le maréchal Serrano a eue du roi Amédée et sur les combinaisons qu'on y rattachait, on annonce aujourd'hui que l'ex-régent a déclaré ne plus vouloir prendre la direction des affaires de son pays. Mais en politique le mot „jamais" est une non-valeur et en Espagne particulièrement les résolutions en apparence les plus fermes n'ont souvent pas eu de lendemain.

La crise parlementaire en Saxe, provoquée par les vues diamétralement opposées des deux Chambres de la Diète sur la question de la réforme scolaire, devient de plus en plus aiguë et se terminera, croit-on, ou bien par une crise ministérielle, ou bien par la dissolution de la Chambre des Députés. On sait que les divergences d'opinions portent principalement sur l'inspection des écoles, que la Chambre basse veut attribuer à l'Etat et la Chambre haute à l'Eglise, puis sur le caractère confessionnel des écoles primaires, que les députés désirent supprimer, tandis que les pairs entendent le maintenir. On avait essayé une transaction, reposant sur de légères concessions mutuelles, mais le contraste était trop vif sur le fond même de la question pour qu'une entente complète fût possible. En effet, dans sa séance de samedi dernier, la Chambre des Députés a résolu de s'en tenir à ses décisions antérieures, con-

Ayuntamiento de Madrid

traires en tous points à celles de la Chambre des Seigneurs. Après ce vote, un député, le professeur Biedermann, a demandé au ministre des cultes et de l'instruction publique si le gouvernement avait l'intention de promulguer la loi scolaire malgré les résolutions divergentes des Chambres, et le ministre s'est borné à répondre que la conduite ultérieure du gouvernement était nettement tracée par la Constitution. Là-dessus M. Biedermann a déclaré que, selon lui, il n'y avait que deux voies à choisir, ou retirer le projet de loi, ou dissoudre la Chambre ; et, dans le cas où le gouvernement se déciderait pour la première alternative, il a annoncé qu'il déposera immédiatement un projet de loi scolaire d'urgence (*Nothgesetz*).

Les choses en sont là, mais un dénoûment ne saurait se faire attendre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

AGENCE INTERNATIONALE.

Paris, mardi 21 janvier.

Les princes d'Orléans ont assisté aujourd'hui pour la première fois à la messe d'expiation en souvenir de la mort de Louis XVI. Ce fait a produit une certaine sensation.

Autre dépêche.

Versailles, mardi 21 janvier, au soir.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — L'ordre du jour proposé par M. Christophle, et qui était favorable au ministre de l'instruction publique, a été voté aujourd'hui par 420 voix contre 35.

—

Voir la suite des dépêches à la fin de la rubrique Dernières Nouvelles.

Allemagne.

Le chancelier de l'empire, prince de Bismarck, est arrivé à Berlin le 19 janvier au soir, venant de ses propriétés du Lauenbourg.

— La *Spenersche Zeitung* s'exprime comme suit au sujet de la dernière lettre du duc de Gramont :

« Même cette révélation du duc de Gramont ne contient absolument rien de nouveau pour les cercles initiés de Berlin. On était ici fort bien renseigné sur toutes ces choses et on avait pris ses mesures en conséquence. Toute cette affaire a été longuement débattue dans la première entrevue des empereurs d'Allemagne et d'Autriche et ni d'une part ni de l'autre elle n'a laissé le moindre ressentiment. Si donc M. de Gramont avait l'intention, en publiant sa lettre, d'éveiller la méfiance entre l'empire d'Allemagne et l'Autriche, il a perdu sa peine. »

PRUSSE. — Le lendemain de la fête du couronnement et des ordres, le 19 janvier, a eu lieu une autre cérémonie, celle de l'installation solennelle, dans la cathédrale de Potsdam, des drapeaux et étendards français conquis pendant la guerre de 1870-1871. Ces trophées sont au nombre de 86.

Ont assisté à la cérémonie : LL. MM. l'empereur Guillaume et l'impératrice Augusta, LL. AA. RR. les princes Charles, Frédéric-Charles, Albert et Adalbert, quelques princes allemands de séjour à Berlin, tous les feldmaréchaux, un grand nombre de généraux et des députations de tous les régiments prussiens.

Au service divin dans la cathédrale, célébré par M. Rogge, pasteur de la cour, n'ont assisté que des militaires décorés de la Croix de fer.

Après le service religieux, Sa Majesté a passé en revue la garnison de Potsdam, et a fait rassembler ensuite au Lustgarten toutes les députations des régiments, auxquelles l'empereur a adressé l'allocution suivante :

« J'ai réuni autour de moi des représentants « de toute mon armée, afin qu'ils soient té« moins de ce que les drapeaux, conquis sur « l'ennemi par la valeur héroïque de tous les « corps de l'armée, sont déposés en lieu consa« cré, à titre de souvenir durable. Et qu'ils « soient conservés en ce saint lieu prouve que « c'est à Dieu que nous rendons honneur, à « Dieu, qui nous a choisis pour accomplir « d'aussi grands exploits.

« A vous tous qui êtes ici présents, j'ex« prime de nouveau ma gratitude royale pro« fondément sentie pour le courage, la bra« voure, le dévouement et la constance sans « pareils avec lesquels mon armée, de concert « avec mes alliés, a remporté des victoires et « des triomphes, dont le souvenir restera gravé « à jamais sur les tables de l'histoire. »

Il y a eu ensuite, dans la salle de Marbre du château de Potsdam, un déjeuner pendant lequel S. M. l'empereur Guillaume a porté un toast à son armée, en ces termes :

« Je bois à la santé de ma glorieuse et vic« torieuse armée, à laquelle vous, ses repré« sentants, vous transmettrez mes salutations « royales et l'expression de ma reconnais« sance. »

Le feldmaréchal comte de Wrangell a répondu par un toast à Sa Majesté.

— On mande de Polnisch-Lissa, 18 janvier, une victoire d'un candidat allemand sur un candidat polonais à l'élection d'un député au Parlement de l'empire. M. de Puttkammer, conseiller à la cour d'appel de Colmar, a été élu à la majorité de 4,535 voix, tandis que son compétiteur, le comte Mielczynski, n'en a réuni que 2,997. M. de Puttkammer appartient au « parti de l'empire. »

BAVIÈRE. — A la suite de la déconfiture des *Dachauer Banken*, une polémique rien moins que parlementaire, d'un côté, du moins, s'était engagée entre les journaux libéraux bavarois et les feuilles ultramontaines pour et contre Mlle Spitzeder et les fauteurs et promoteurs de sa « pieuse » entreprise. Le langage des organes cléricaux dépassait tout ce qu'on peut imaginer en fait d'invectives et de crudités, et parmi les coryphées de la presse à scandale figuraient en première ligne le curé Mahr, député à la Diète, M. Zander, rédacteur du *Volksbote* et M. Faïs, rédacteur du *Tagesblatt*. Poursuivis pour délits de presse par le parquet, et du chef de diffamation par des personnes privées, ces trois messieurs furent condamnés en première instance, à la suite de quoi les deux journalistes passèrent le lac de Constance et se réfugièrent en Suisse. Ils interjetèrent cependant tous appel, mais, d'après une dépêche de Munich en date du 18 janvier, la cour d'appel, sans infirmer ni confirmer le jugement du tribunal de première instance, a renvoyé les inculpés devant la cour d'assises. Par conséquent, ce sera au jury de prononcer sur leur culpabilité.

HESSE. — M. le baron de Dalwigk, ancien président du ministère hessois, adresse la lettre suivante à la *Kölnische Zeitung*, à propos de l'incident Gramont-Beust :

« Monsieur le rédacteur,

« C'est aujourd'hui seulement que le numéro du 10 janvier courant, de votre honorable journal, me tombe sous les yeux. J'y trouve l'article suivant :

« Vienne, le 8 janvier 1873. — Grâce aux « révélations dont le duc de Gramont a pris « l'initiative, s'est propagée dans des cercles « étendus la connaissance du fait que le baron « de Bourgoing, alors secrétaire d'ambassade « à Vienne, a appris de la bouche de M. de « Gramont, en juillet 1870, à Paris, que le duc « avait reçu de Darmstadt, de M. de Dalwigk, « les promesses les plus rassurantes. »

« Je conteste absolument le fait d'avoir jamais donné à la Fance une des promesses mentionnées dans cet article et d'autant moins une promesse « des plus rassurantes. « Il me semble que pour le ministre d'un pays de l'étendue du grand-duché de Hesse, il est déjà par cela même matériellement impossible de faire à un Etat comme la France des promesses qui, pour ce dernier pays, pourraient être « des plus rassurantes. »

« Je n'ai pas besoin de faire observer que, s'il avait été question de promesses de ce genre, je n'aurais pas pu repousser immédiatement et catégoriquement la demande adressée en 1870 par la France aux Etats de l'Allemagne du Sud, de garder la neutralité dans la guerre qui allait éclater. Depuis longtemps je considérais la guerre de 1870 comme une conséquence inévitable des événements de 1866 et c'est dans cette prévision que, trois ans avant l'explosion de la guerre, je disais en termes catégoriques à un haut personnage à Paris : « Ne songez jamais à prendre la rive « gauche du Rhin. Dans ce cas tous les partis « en Allemagne disparaîtraient et la nation se « lèverait comme un seul homme pour défen« dre ses frontières. »

Il ne me sembla pas alors que mes paroles eussent fait une impression agréable et « rassurante, » et, en vérité, tel n'était pas non plus leur but. Je crois qu'on peut être un bon Allemand, même si l'on n'est point en tout d'accord avec l'opinion publique du moment.

« En vous priant de bien vouloir publier intégralement ma présente déclaration, je vous demanderai alors d'y ajouter quelque chose, qui, il est vrai, n'a pas de rapport immédiat avec la question. Ce ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt pour vos lecteurs. Après l'entrevue de Salzbourg, en 1867, j'eus l'occasion de voir le comte de Beust. Il me raconta alors qu'il avait fait la réponse suivante à certaines propositions de l'empereur Napoléon : « L'em« pereur, mon maître, aussi longtemps qu'il « aura huit millions de sujets allemands, ne « consentira jamais à une combinaison qui dé« pouillerait l'Allemagne d'une partie de son « territoire. » Or, vis-à-vis de moi, le comte de Beust n'avait aucune raison de reproduire ses paroles autrement que d'une manière parfaitement exacte.

« Agréez, etc. « BARON DE DALWIGK,

« ancien ministre grand-ducal hessois.

« Darmstadt, le 18 janvier 1873. »

SAXE. — *Nécrologie.* — Le conseiller privé docteur Weinlig, chef de la section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie au ministère de l'intérieur, et président du bureau statistique saxon, est mort le 19 janvier, après une longue maladie.

Autriche-Hongrie.

On lit dans la *Correspondance générale* du 19 janvier :

« Le prince impérial archiduc Rodolphe a envoyé une lettre de condoléance au prince impérial à Chislehurst :

« Après l'exposition universelle, le prince Rodolphe fera un voyage en Italie, accompagné de son gouverneur, le général de brigade Latour, et y fera un séjour prolongé. »

— M. le marquis Bourgoing, depuis plusieurs années membre de l'ambassade de France à Vienne, a été transféré, sur sa demande, à Munich, en qualité de secrétaire de la légation de France. L'attaché d'ambassade comte de Banneville, fils de l'ambassadeur, a été nommé 3e secrétaire à l'ambassade de France à Vienne.

— La commission des finances du Reichsrath a terminé le budget du ministère du commerce. Voici, entre autres choses, la résolution qui a été prise par cette commission : « Le gouvernement est invité à s'occuper sérieusement de la question de la suppression des ports francs, ainsi qu'à préparer les projets nécessaires à cet effet, et à profiter de l'achèvement de la construction du port de Trieste pour exécuter cette mesure. »

— La pétition des patriotes bohêmes, que nous avons mentionnée avant-hier, est datée du 17 et signée jusqu'à présent, d'après le *Vaterland*, par MM. Bielsky, Brauner, Gregr, Klaudy, François Palacky, Rieger, Sladkovsky, Skarda, Zeithammer et Zeleny, les comtes Henri Clam-Martinic et Jean Harrach, le prince George Lobkovic, le comte Léon Thun et le prince Hugue Taxis.

— Le *Wanderer* annonce qu'en Galicie les conseils municipaux de Tarnow, de Bircza, de Nowi-Targ, de Grodek, de Bochnia, de Jaslo, de Wieliczka, de Dobrowa, de Srzemyslany et de Stanislawow ont décidé de présenter au souverain des pétitions dirigées contre la réforme électorale, et que les villes de Léopol, de Frysztak, de Dembowice, de Bochnia et de Jaslo, ainsi que 15 communes rurales, suivront cet exemple.

« Nous croyons devoir observer ici, dit à ce propos la *Correspondance générale*, que le gouverneur de la Galicie a défendu récemment l'exécution des décisions prises par les conseils municipaux, et dirigées contre les élections directes. »

— La Chambre des Députés hongroise a commencé le 18 janvier l'examen du budget.

M. Szelle, rapporteur de la commission des finances, a fait ressortir l'importance des débats. Il a expliqué le déficit du budget de 1873, si considérable comparativement à ceux des budgets précédents, par la raison qu'un assez grand nombre d'articles qui figuraient dans le budget extraordinaire ont passé au budget ordinaire. De plus les fonds et les emprunts, qui jusqu'à présent servaient à couvrir les dépenses, sont épuisés, et ne figurent plus parmi les recettes du budget extraordinaire.

Le ministre des finances, M. Kerkapolyi, s'est attaché à démontrer que ce n'est pas le budget ordinaire qui est cause du déficit, et que ces dernières années on n'a dépensé que le strict nécessaire. Il a fait un tableau de la situation financière durant les années 1868-1871 et de l'administration des finances en 1872. Il a prouvé que le budget extraordinaire, pour lequel on s'attendait à un déficit de 40 millions, ne s'est soldé que par un déficit de 23 millions, dont 10 millions sont restés au trésor.

Si donc le budget se solde par un déficit de 13 millions au lieu de 40, a dit le ministre, il faut avouer que l'administration des finances a fait son devoir. Lui, ministre, a toujours conseillé l'économie et fait des exposés fidèles de la situation financière du pays. Il approuve la proposition de la commission des finances de transporter quelques articles du budget extraordinaire au budget ordinaire. Il a fait observer ensuite que la prospérité générale augmente de plus en plus, ce qu'il faut attribuer aux subventions pour des travaux de chemins de fer qui sont la principale cause du déficit, mais il a protesté contre toute interprétation de ses paroles lui supposant l'intention d'encourager à de nouvelles dépenses et à de nouvelles subventions. Ce qu'il faut c'est que les travaux commencés soient achevés; après cela, a dit M. Kerkapolyi en concluant, le pays pourra se reposer, et il se relèvera promptement, car sa situation n'est pas si précaire qu'on veut bien le faire croire.

— Une dépêche de Pesth, 18 janvier, porte que le ministre des cultes a invité l'évêque de Rosenau à déclarer s'il a réellement promulgué le dogme de l'infaillibilité sans le placet royal. C'est après la déclaration du prélat que le ministre répondra à l'interpellation qui lui a été adressée à ce sujet.

Faisons observer à ce propos que, d'après des feuilles cléricales autrichiennes, la nouvelle prétendant que Mgr Strossmayr, évêque de Diakovar, se serait soumis au nouveau dogme, était inexacte.

France.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 17 janvier.

Présidence de M. Jules Grévy.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Lespinasse, relative au refus de certains maires de mandater des dépenses obligatoires.

M. DE LESPINASSE. Depuis dix-huit mois, par l'effet du mauvais vouloir du maire d'une commune, l'équité et la justice sont blessées dans la personne d'hommes recommandables. Les frères de la Doctrine chrétienne ont été, par suite d'un traité avec les autorités municipales, chargés de l'enseignement à Castel-Sarrazin ; les conventions ont été exécutées jusqu'à une époque qui remonte à dix-huit mois ; depuis, ces instituteurs ont accompli leur devoir, tandis que le maire s'est refusé à ordonnancer leur traitement.

Il y a là un intérêt sacré qui n'a pas besoin de défenseur. Pendant ce temps, la nouvelle école laïque, puisqu'il faut l'appeler par son nom (Exclamations), reçoit régulièrement sa subvention et est l'objet de toutes les faveurs municipales. Cependant elle ne reçoit que 20 ou 25 élèves ; l'école congréganiste reçoit un nombre considérable d'élèves.

Il y a dans la conduite du maire de Castel-Sarrazin un calcul qu'il est facile de comprendre. Vous savez qu'aux termes de la loi, le maire est seul chargé de mandater les dépenses communales ; or, le maire dont il s'agit profite de cette attribution pour annuler en fait des dépenses obligatoires.

Je pense qu'il suffira de dénoncer ces faits à M. le ministre de l'intérieur pour qu'il les réprime.

Ce qui se passe dans notre département se passe sur d'autres points de la France.

Une voix. — Adressez-vous aux tribunaux.

M. DE LESPINASSE. Aux termes de la loi de 1837, les réclamations de ce genre doivent être adressées au préfet ; or, depuis dix-huit mois, les instituteurs dont je parle ont réclamé près du préfet de Tarn-et-Garonne, et à plusieurs reprises, mais sans succès.

Après le 4 septembre, Paris a eu sa journée du 31 octobre ; Montauban l'avait déjà eue et elle avait réussi. M. Fraissinet avait été envoyé dans cette ville le 4 septembre ; il fut modéré et juste, ce qui contraria fort certains révolutionnaires du département. Après avoir demandé en vain un autre préfet au gouvernement de la défense nationale, ils organisèrent une émeute. (Exclamations), et ils ordonnèrent au préfet, en lui mettant le pistolet sur la gorge, d'envoyer sa démission. Le gouvernement eut la faiblesse d'accepter une démission ainsi arrachée. Un nouveau préfet fut nommé, et alors tous les emplois changèrent de mains, et à cette heure, ils sont encore occupés par des hommes qui les ont conquis l'arme au poing. (Bruit.)

M. DE GOULARD. Je vous demande la permission de me renfermer dans l'interpellation, tout en m'associant à la plus grande partie des observations qui viennent d'être faites.

Tout le monde est d'accord pour convenir que les maires ont des devoirs à remplir qui sont en dehors des aspirations du conseil municipal ; ils doivent obéir et exécuter ce qui est dans leurs attributions. C'est là la théorie vraie, qu'il faut bien poser devant ce qu'on appelle l'affranchissement des communes.

Il faut que les lois soient exécutées par ceux qui sont chargés de ce devoir.

Le gouvernement n'avait pas besoin de l'interpellation pour remplir son devoir, mais certains conseils municipaux ont résisté avec ténacité, et plusieurs maires ont commis une faute en s'associant à ces résistances. Qu'a fait l'autorité? Elle a fait mandater d'office les traitements des instituteurs ; elle a été quelquefois plus loin, elle a révoqué les maires, et elle a bien fait.

Ces principes sont élémentaires ; dans le cas particulier qui a été porté à cette tribune, voici ce qui s'est passé : la municipalité de Castel-Sarrazin, voulant violer le traité, en a demandé la nullité devant le conseil de préfecture ; celui-ci a rendu, au profit de cette municipalité, un arrêté tellement monstrueux qu'il a été déféré par les Frères au conseil d'Etat et par le préfet au ministre de l'intérieur.

On a cru, dans ces circonstances, que le droit des Frères était suspendu tant que le conseil d'Etat n'aurait pas prononcé; l'autorité départementale a eu le tort de se laisser gagner à cette argumentation et de ne pas en référer à l'autorité supérieure.

Depuis que le fait m'a été signalé, des instructions ont été données pour le faire cesser.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. M. de Lespinasse a dit qu'il venait défendre la loi violée. Il a eu raison, et je suis aussi convaincu que la loi doit être aujourd'hui plus que jamais respectée ; aussi devons-nous tous nous réunir pour la défendre. Je le déclare à l'Assemblée tant que je serai dépositaire de cette part d'autorité qui m'a été confiée par l'Assemblée et que j'exerce sous la direction du président de la république, je saurai contraindre au respect de la loi tous les auxiliaires placés sous mes ordres. (Applaudissements prolongés.)

M. DE LESPINASSE. Je fais mes remercîments à M. le ministre de l'intérieur au nom des intérêts majeurs que j'ai défendus.

Après cet échange d'explications plusieurs orateurs ont encore pris la parole sur le même sujet.

M. FRESNEAU, tout en reconnaissant la bonne volonté de M. de Goulard, a adressé les plus vifs reproches à M. Victor Lefranc à propos de la condescendance dont il aurait fait preuve à l'égard des municipalités, a exigé du gouvernement qu'il ne réponde plus à la droite par des paroles, mais par des actes, et s'est attiré plusieurs observations de la part du président.

M. Victor Lefranc lui a répondu en quelques mots, puis M. Baragnon a tâché d'atténuer la portée des paroles de son collègue M. Fresneau.

Finalement l'Assemblée a repoussé par 402 voix contre 251 l'ordre du jour pur et simple et a voté par 426 voix contre 80 un ordre du jour motivé entièrement favorable à M. de Goulard.

COMMISSION DES TRENTE.

Séance du 17 janvier.

M. Bertauld demande qu'on ajourne la discussion sur le préambule au sujet de la sous-commission, qui sera modifié suivant les articles qui seront arrêtés ; il serait bon d'abord de discuter tous les articles ; après on verra quel préambule convient le mieux ; M. le duc Decazes serait d'un avis opposé ; M. le comte Duchatel pense qu'entre le considérant et l'article 3 il y a une connexité évidente, et qu'alors il convient de réserver l'examen du préambule jusqu'à la discussion sur l'article 3 ; en procédant ainsi, nous examinerons d'abord ce qui regarde le présent et ensuite nous arriverons à ce qui concerne l'avenir.

M. Max Richard appuie cette opinion en indiquant que c'est ainsi qu'on a procédé dans la sous-commission, car le préambule n'a été rapporté par M. de Larcy qu'après tous les articles. M. de la Bassetière dit que ce préambule, par ses réserves, permet à certains membres de la commission de collaborer à l'œuvre commune sans paraître vouloir organiser une forme de gouvernement qui n'a rien de définitif, sans qu'on puisse leur dire enfin qu'ils fondent, qu'ils organisent la république.

M. Arago dit que le *considérant*, en règle générale, est ce qui est rédigé lorsqu'on est d'accord sur le dispositif ; et il demande qu'on procède sans se préoccuper du point de savoir si ces considérants favorisent les scrupules de tels ou tels membres, alors surtout que le commentaire qui lui a été donné dans une réunion extra-parlementaire soulève les méfiances légitimes de certains membres qui n'ont pas, eux, les scrupules de M. de la Bassetière ; MM. Ernoul et Grévy parlent l'un après l'autre ; le premier appuyant l'idée que le préambule doit être discuté tout de suite, le second la combattant.

M. Grivart demande que chacun des membres appartenant à la sous-commission fasse connaître s'il admet le principe, *posé dans ce préambule*, du droit constituant de l'Assemblée, et s'il pense aussi qu'elle n'épuisera pas son droit constituant par cette organisation actuelle.

M. Bertauld soutient que, s'il s'agit de reconnaître le pouvoir constituant de l'Assemblée, il n'y fait aucune difficulté ; mais que ce qu'il ne peut quant à présent admettre, c'est qu'en faisant le projet on déclare qu'on n'use pas du pouvoir constituant ; il comprend très bien qu'on prouve le mouvement en marchant, mais il n'a jamais pu comprendre qu'on pût nier le mouvement quand on marche. Une longue discussion, quelque peu confuse et à laquelle beaucoup de membres prennent part, s'engage sur ce point.

La proposition de MM. Bertauld et Arago tendant à renvoyer à la fin de la discussion l'examen du préambule est mise aux voix ; 10 membres votent pour elle, 20 membres votent contre.

M. le président met alors aux voix le texte même du préambule.

M. Ricard croit devoir déclarer qu'il ne peut admettre à cette première heure un vote sur le texte immuable d'un préambule ; il pense quant à lui que le pouvoir constituant de l'Assemblée existe, il est aussi dans la loi, il a été affirmé plusieurs fois, on n'a même plus le droit de le contester à la tribune de l'Assemblée ; de plus, en usant de ce pouvoir, il est vrai que l'Assemblée ne l'épuise pas ; enfin, il est certain que l'Assemblée reste maîtresse de son pouvoir jusqu'à la dernière heure de son existence, et que la question qui est posée en ce moment n'est pas la question définitive de république ou de monarchie.

Il ne comprend donc pas, il le répète, qu'en face de collègues qui, finalement, ne veulent pas faire trancher cette question d'une façon détournée, on mette aux voix un texte de préambule qui peut être modifié plus tard, suivant l'esprit et la lettre des articles à discuter ; et alors, ce texte ne pouvant être immuable, il est impossible d'admettre qu'on vote sur un texte que, plus tard, on devra peut-être modifier.

M. Albert Grévy. — Quand des questions de cette gravité sont posées, nous devons, nous voulons tous nous expliquer avec une entière franchise. Eh bien ! je vous demande quel est le sens véritable du préambule que vous inscrivez au frontispice de votre projet de loi ? Et je me demande, moi, quel effet il est de nature à produire dans le pays.

Vous réservez, dites-vous, dans son intégrité, le pouvoir constituant qui vous appartient. Mais ce pouvoir constituant, vous l'avez affirmé déjà à diverses reprises, vous l'avez consacré par des lois ; vous ne permettriez pas qu'il vous fût contesté. A quoi bon cette réserve nouvelle en tête de votre projet ?

Pour que, dites-vous, il soit bien entendu que vous n'*épuisez* pas aujourd'hui votre pouvoir pas la loi que vous allez formuler.

Mais votre projet ne contient, en fait de dispositions constitutionnelles, qu'une déclaration de principe portant qu'il y aura une seconde Chambre. Faire une pareille déclaration, instituer même une seconde Chambre, ce n'est certes pas épuiser le pouvoir constituant que vous vous êtes attribué dans toute sa plénitude.

Cette réserve était donc inutile. Mais sur quoi porte-t-elle, et quelle est votre pensée ? Quand, en tête d'un projet de loi qui consacre le principe d'une seconde Chambre, vous déclarez solennellement vous réserver encore, dans toute son intégrité, votre pouvoir constituant, il est évident que vous n'avez plus qu'une chose en vue, la forme même du gouvernement ; et que cette réserve équivaut à dire que vous entendez, à votre heure, pouvoir proclamer la monarchie.

En elle-même, cette déclaration est une protestation contre le message de M. le président de la république, qui a proclamé, aux applaudissements de la France entière, que la république non-seulement est le gouvernement légal du pays, mais que c'est le gouvernement nécessaire, le seul possible, qu'il faut s'efforcer de consolider au lieu de songer à y substituer un autre.

Et c'est quand le pays, confiant dans cette déclaration, espérait que le temps des bouleversements politiques était passé, c'est à cette heure que vous venez, sans nécessité, le menacer bruyamment de la proclamation de la monarchie !

Voilà, — vous aurez la franchise de le reconnaître, — voilà le sens vrai et la portée de votre préambule. Voilà pourquoi je le repousse.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier veut être, lui aussi, très-sincère et très-loyal ; il ne méconnaît pas que certains députés n'ont pas voulu approuver le texte du message ; c'est pour cela même que certains d'entre eux ont cru devoir, dans la commission de Kerdrel, provoquer des commentaires sur le texte même de ce message ; ces commentaires sont intervenus, ils leur ont donné satisfaction, car ils ont réservé le plein pouvoir de cette Assemblée de décider à son heure de la formule du gouvernement.

Il le prouve en citant le rapport de M. Batbie. Maintenant, ces satifactions obtenues, ils ne songent plus à blâmer ni à désapprouver le message, et nulle habileté ne prévaudra contre cette situation, contre cette volonté bien arrêtée, bien loyale de certains membres de ne pas constituer à un autre jour, à une autre heure que celle que fixera l'Assemblée, sans se refuser aucunement à donner à ce gouvernement légal, tel qu'il existe, les moyens nécessaires pour qu'il puisse bien gouverner et administrer.

M. Emm. Arago prend de nouveau la parole, cite des phrases du message et finit ainsi : Quant à nous, Messieurs, animés, que personne n'en doute, d'un véritable esprit de modération, et voulant, par-dessus tout, le calme, l'ordre et la paix intérieure, plus nécessaires aujourd'hui que jamais, nous voterons contre votre préambule !

M. Grivart. — Il ne faut pas qu'il existe une équivoque. Par le considérant, on a voulu dire que l'Assemblée n'était pas appelée à trancher une question constitutionnelle. Si nous sommes d'accord sur ce point, il n'y a qu'à voter ; si, au contraire, nous sommes en désaccord, il faut que ce point soit éclairci et vidé.

M. Marcel Barthe. — Il résulte clairement des paroles que M. Grivart vient de prononcer que la commission, en rédigeant le considérant, a entendu et voulu que la forme du gouvernement pût être mise en question ; en d'autres termes, que la monarchie pût être proclamée demain à l'Assemblée, croyant pouvoir la constituer. Je ne puis pas, pour mon compte, accepter le considérant avec le sens qu'on y attache.

Le pays a un besoin absolu d'ordre, de tranquillité et de sécurité, il réclame avec instance qu'on lui assure un lendemain. C'est à cette condition que les affaires peuvent prospérer, que l'activité nationale peut se développer.

Or, placer en tête du travail de la commission : que le gouvernement n'a qu'une existence précaire et que demain il peut disparaître pour faire place à une monarchie, ce n'est pas écouter les vœux de la France, ce n'est pas donner satisfaction à ses besoins, ce n'est pas répondre à ce qu'on attend de cette commission qui a reçu un mandat d'une si grande importance.

C'est d'elle, en quelque sorte, qu'on attend le repos pour l'avenir. Sans doute, on ne peut demander à personne d'étouffer au fond de son cœur ses espérances politiques, mais le pays attend des membres de la commission et il attend de l'Assemblée que, par patriotisme, on les fasse taire, en présence d'un intérêt supérieur, le salut de la patrie.

M. le président met aux voix la première partie du premier paragraphe de l'article 1er de la sous-commission.

27 voix votent pour ; 3 abstentions.

M. le président met ensuite aux voix le deuxième paragraphe : Néanmoins...

M. le duc Decazes demande la parole. Il désire qu'on ajoute les mots « *dans la discussion des lois* » après les mots « *entendu par l'Assemblée.* »

M. le duc de Broglie demande qu'on réserve la discussion sur cette addition jusqu'au moment où l'on examinera la question de savoir si le président aura le droit d'intervenir dans les interpellations.

La commission décide qu'elle réserve la question.

La séance est renvoyée au 20 janvier.

Voici le texte du projet sur le *modus vivendi* que M. Talon a présenté il y a quelque temps déjà, et que M. Thiers a soutenu en opposition avec celui de la sous-commission des Trente :

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une nouvelle force conservatrice qui veille, de concert avec le pouvoir exécutif, à l'époque qui sera déterminée par l'Assemblée pour sa séparation, au maintien de l'ordre et à l'administration du pays ;

Considérant qu'il est, en outre, indispensable de modifier jusqu'à cette époque les rapports du président de la république avec l'Assemblée actuelle ;

L'Assemblée Nationale arrête :

Article premier. Dans le mois qui précédera la date que l'Assemblée Nationale aura ultérieurement fixée pour sa séparation, il sera pourvu à la nomination d'une Chambre haute.

Art. 2. L'Assemblée Nationale déterminera le mode de nomination, la durée des pouvoirs et les attributions de la Chambre haute, ainsi que ses rapports avec le pouvoir exécutif et l'Assemblée nouvelle.

Art. 3. En attendant qu'il soit procédé à cette organisation, les rapports du président de la république avec l'Assemblée sont modifiés de la manière suivante :

Toute discussion dans laquelle interviendra le président de la république ne pourra être suivie d'un vote immédiat.

L'Assemblée remettra sa décision à la séance suivante, où elle délibérera hors la présence du président de la république.

Art. 4. Toutefois le président de la république pourra, avant leur promulgation, s'opposer, par un *veto* suspensif, aux résolutions adoptées par l'Assemblée.

Il sera procédé alors, dans les délais ordinaires, à une nouvelle délibération qui sera suivie d'une décision définitive.

Art. 5. Le président de la république et les ministres sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

Art. 6. La loi du 31 août 1871 continuera à recevoir son exécution dans ses dispositions non contraires à celles ci-dessus édictées. »

La lettre du docteur Thompson, sur les causes de la mort de Napoléon III, qui a été publiée à Paris par l'*American Register* est conçue comme suit :

Monsieur le docteur Th. W. Evans, à Paris.

Mon cher docteur Evans,

Il est très-mal de critiquer un acte quelconque sans connaître les circonstances qui l'ont accompagné. Cela est contraire à l'usage d'une profession libérale, qu'il s'agisse de la médecine ou du droit.

Ce que l'on dit de ma manière d'opérer, dans quelques journaux français, n'est pas seulement inexact ; c'est tout l'opposé de la vérité.

Elevé de Civiale, guidé par mon expérience, actuellement la plus étendue qui soit en Europe, je base toute ma pratique en lithotritie et tout mon enseignement dans l'une des principales cliniques de Londres, sur ce grand principe qu'il faut agir lentement, doucement et avec soin. J'ai passé mon existence de praticien à combattre le système contraire dans toutes les occasions où je l'ai pu faire, et je me réjouis d'être d'accord sur ce point avec vos sommités françaises.

Toute règle a ses exceptions. Mes succès bien connus en lithotritie, qui sont après tout la preuve certaine que ma pratique est bonne, me mettent, je crois, en état de discerner si, dans un cas donné, il est prudent d'agir avec promptitude.

Ainsi, il arrive quelquefois qu'après l'écrasement de la pierre, il survient une irritation extrême, occasionnée par un fragment logé dans le col de la vessie. Le malade urine toutes les vingt minutes, avec de grandes souffrances, et l'urine est mélangée de sang. C'est exposer le malade au plus grand danger que d'attendre, en n'employant que les moyens externes et médicaux. Il est bien moins périlleux de déloger et d'écraser le fragment.

L'empereur se trouvait dans ce cas le quatrième jour après la première visite ; le cinquième jour, je fis l'opération, qui le soulagea considérablement. Lors de cette seconde visite, je trouvai un gros fragment engagé dans le canal de la prostate, et il fallut me servir avec le plus grand soin et beaucoup de patience d'autres instruments que le lithotriteur avant d'arriver à déloger l'obstacle et de pouvoir introduire cet instrument pour broyer le fragment. J'y réussis, je broyai encore d'autres fragments qui pouvaient devenir une cause de dangers. Mais je laissai intacte la portion la plus considérable de la pierre, la moitié restante, comme moins irritante que de nombreux fragments. L'autopsie a démontré que j'avais eu parfaitement raison d'agir ainsi, et *que l'opération a été faite sans la moindre lésion des organes*. Cette moitié de pierre mesure 33 millim. sur 32 et pèse près de 22 grammes. J'avais dit dès le premier sondage que cette pierre avait le volume d'une *grosse* châtaigne, et n'ai jamais employé d'autre expression, comme tout le monde ici le sait. Il n'y avait en outre que trois petits débris.

C'était un résultat chirurgical parfait ; du moins il réalisait complètement le but que je cherche toujours à atteindre, savoir de laisser, s'il est possible, un gros fragment, et de réduire en débris tous les petits fragments aigus. Aussi n'y avait-il aucune inflammation des vaisseaux autour de la vessie, ni aucune trace d'inflammation récente de l'organe lui-même.

Donc, en supposant, si l'on veut argumenter, que les « soi-disant » descriptions de ma méthode soient exactes (et elles ne le sont point) et que ma méthode présente du danger, toujours est-il que l'on n'a pu découvrir aucune trace de ce danger dans le cas de mon impérial malade.

L'empereur n'est nullement mort des suites de l'opération chirurgicale ; il est mort parce que les reins étaient dans un état de maladie avancé, leurs cavités et les urétères étaient largement dilatés. L'urétère gauche était aussi gros que l'aorte. J'ai formellement énoncé depuis longtemps qu'en pareille circonstance, la taille n'offre pas plus de chances de succès que la lithotritie. (*Royal Méd. Chir. Transat.*, vol. LIII, p. 137.)

Le lithotriteur dont je me suis servi était petit et à mors plats : tous les bords en étaient bien arrondis. *Je n'emploie jamais de lithotriteurs grands ou fenestrés.* Plus je pratique et plus je simplifie mes outils, et plus j'en diminue le nombre et les dimensions. On dit que je me sers d'un instrument très-gros ? Je réponds en vous envoyant le lithotriteur et la sonde dont je me suis servi. Montrez-les à tout le monde. Je n'ai employé aucun autre instrument, sauf un cathétère évacuateur d'une grandeur modérée, avec une bouteille de caoutchouc. Je m'en suis d'ailleurs très-peu servi.

J'ai fait, au mois de novembre dernier, une leçon de lithotritie à ma clinique de l'*University College Hospital*. Elle a été imprimée en décembre, et va paraître d'ici à quelques jours dans une nouvelle édition de mon cours de clinique. C'est une réponse catégorique aux personnes qui prétendent que mon opération est rude et douloureuse. J'emploie rarement le chloroforme ; souvent on n'entend aucune plainte. La séance ne dure jamais plus de deux minutes. Il doit se trouver maintenant, à Paris, au moins une douzaine de témoins qui m'ont vu opérer dans ma salle, et qui peuvent dire si la description donnée par les journaux français est exacte.

Je suis, cher monsieur, votre très humble serviteur. HENRI THOMPSON.

35, Wimpole street, Londres.

13 janvier 1873.

Voici la lettre de M. le duc de Gramont à M. le comte de Beust dont il a été question dans nos derniers numéros :

A S. Exc. le comte de Beust, etc., etc.

Paris, le 8 janvier 1873.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à la mienne du 21 décembre, et je regrette que cette dernière ne vous soit parvenue que dix jours après avoir été écrite. Ce délai, comme vous avez pu vous en convaincre, est indépendant de ma volonté.

J'ai lu avec toute l'attention qu'elles méritent les observations que vous ont suggérées les récentes publications que les circonstances m'ont imposées bien à regret ; il me semble y trouver la trace de quelque malentendu sur la nature et la portée de mes affirmations, et je crois devoir au bon souvenir de nos anciennes relations de ne laisser subsister à cet égard aucune équivoque.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois vous prévenir que je n'accepte en quoi que ce soit la responsabilité de tout ce qui se dit ou s'écrit autour de mes paroles. Je ne réponds que de mon propre langage.

Je crois superflu de vous assurer que ce n'est pas le désir d'une justification personnelle qui m'a mis la plume à la main. S'il en eût été ainsi, je n'aurais pas, pendant deux ans de suite, gardé un silence que je n'avais aucune envie de rompre.

L'incident a été provoqué par le retentissement du langage intempérant et inexact de M. Thiers, qu'il devenait nécessaire pour l'honneur de la France d'arrêter au passage.

Cela posé, vous remarquerez que je n'ai jamais prétendu que vous nous aviez encouragés à faire la guerre. J'admets parfaitement, parce que c'est la vérité, que vous nous en aviez dissuadés jusqu'au moment où vous avez envoyé à Paris M. le comte Vitzthum ; je n'ai aucune difficulté à reconnaître

seulement à vous rappeler que ces négociations, dont vous fûtes le premier à m'instruire, étaient restées *ouvertes* (c'est le mot textuel) en 1869, et qu'elles ont servi de base et de point de départ au traité qui a été négocié à la fin de juillet 1870 en vue de la guerre et de la coopération de l'Autriche à cette guerre. Donc la date de 1870 trouve sa place correcte et légitime à côté des dates antérieures de 1868 et 1869.

J'affirme deux choses :

La première, c'est que pendant que j'étais ambassadeur à Vienne, vous ne m'avez pas dit « qu'il ne fallait laisser au gouvernement im- « périal aucune illusion, et le bien convaincre, « au contraire, que s'il s'engageait dans la « guerre, l'Autriche ne le suivrait pas. »

Cette affirmation, je la maintiens avec une certitude parfaite, qui s'appuie, non pas seulement sur ma mémoire, qui est cependant très sûre, mais aussi sur les notes que j'ai conservées.

Je n'ai jamais eu, monsieur le comte, une seule conversation avec vous, fût-elle de quelques minutes, que je n'en aie écrit la substance, et souvent les mots eux-mêmes, avant la fin de la journée. Aussi, je suis certain de ce que j'avance quand je déclare que vous ne m'avez pas tenu à Vienne le langage que vous prête M. Thiers.

Nous avons souvent parlé de la guerre, nous étions d'accord pour ne pas la désirer, et nous reconnaissions qu'il se faisait en Allemagne un travail qu'il était de l'intérêt de l'Autriche comme de la France de ne pas interrompre. Nous avons quelquefois envisagé l'éventualité de la guerre en thèse générale, et je vois dans mes notes qu'alors vous me représentiez combien il serait désirable que la guerre, si elle devenait nécessaire, naquît d'une cause non allemande ; qu'elle prît naissance, par exemple, au sujet de quelque question orientale, de manière à laisser à l'Autriche toute sa liberté d'action pour la part qu'elle serait appelée à y prendre. Je suppose que vos souvenirs seront ici d'accord avec les miens ; mais quant aux paroles que M. Thiers a placées dans votre bouche, je n'en vois aucune trace, si ce n'est dans cette dépêche écrite par vous le 11 juillet 1870 à M. l'ambassadeur d'Autriche, et dont je viens de prendre connaissance *pour la première fois* dans la copie que vous avez bien voulu m'envoyer.

Là, en effet, je vois que vous chargez M. l'ambassadeur de nous enlever toute illusion et de nous faire entendre avec ménagement que nous ne devons pas compter sur votre concours.

Cherchant toujours de préférence les explications qui n'aboutissent pas à des résultats extrêmes, je me fais l'idée qu'il se sera établi dans les esprits quelque confusion involontaire entre le langage *écrit* le 11 juillet 1870, et le langage *parlé* pendant les années précédentes.

Je ne vois pas d'ailleurs que, pendant le cours de ma mission à Vienne, il se soit présenté une seule occasion où l'Autriche ait été mise en demeure de se prononcer sur ses dispositions à faire la guerre, et je n'ai jamais eu à réclamer de vous son concours, même éventuel, à cet effet. Ainsi donc, je le répète et le maintiens formellement, vous ne m'avez jamais, pendant que j'étais ambassadeur à Vienne, tenu le langage que vous prête M. Thiers.

J'apprends aujourd'hui que vous l'avez écrit plus tard au prince de Metternich, dans cette dépêche du 11 juillet que vous venez de m'envoyer et que je ne connaissais pas, parce que M. l'ambassadeur d'Autriche *ne nous l'a jamais montrée*.

Je vois, en effet, dans la copie que vous venez de m'adresser, que vous recommandez à M. l'ambassadeur d'Autriche d'employer son zèle et son influence pour faire accepter vos réserves à Sa Majesté et à ses ministres, sans provoquer leur mécontentement, et je trouve dans cette communication tardive la clef d'une situation qui nous causa, pendant quelques jours, d'assez sérieuses préoccupations. Il se fit alors entre vous, M. l'ambassadeur d'Autriche et moi, un échange d'explications verbales et écrites qui eut pour effet de dissiper ce que vous avez appelé des malentendus regrettables. M. le comte de Vitzthum vint à Paris, et aussitôt s'effacèrent toutes les traces de la froideur qu'avaient naturellement engendrée vos réserves, bien que M. l'ambassadeur d'Autriche, suivant vos instructions, n'eût rien négligé pour en adoucir l'expression.

M. de Vitzthum voit l'empereur, il cause avec moi, retourne à Vienne, et c'est aussitôt après son retour que vous écrivez, le 20 juillet, ces mots :

« Le comte Vitzthum a rendu compte à « notre auguste maître du message verbal dont « l'empereur Napoléon a daigné le charger. « Ces paroles impériales, ainsi que les éclair- « cissements que M. le duc de Gramont a bien « voulu y ajouter, ont fait disparaître toute « possibilité d'un malentendu que l'imprévu « de cette guerre soudaine aurait pu faire naî- « tre. Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à « ses ministres que, fidèles à nos engagements « tels qu'ils ont été consignés dans les lettres « échangées l'année dernière entre les deux « souverains, nous considérons la cause de la « France comme la nôtre, et que nous contri- « buerons au succès de ses armes dans les li- « mites du possible. »

Je renonce bien volontiers à donner au mot de *répéter* la signification qui, dites-vous, ne lui appartient pas ; mais, d'un autre côté, je ne puis m'empêcher de relever la différence radicale qui existe entre l'attitude du cabinet de Vienne le 20 juillet, et celle qu'il paraissait vouloir prendre le 11 dans ce document *inédit et inconnu* que vous venez de porter à ma connaissance. Comment se fait-il que le 13 juillet, à la réception de cette dépêche (du 11), M. l'ambassadeur d'Autriche ne m'ait fait aucune communication du genre de celle qu'il m'a faite le 24, à la réception de votre dépêche du 20 ? Pourquoi ne m'avait-il pas laissé cette première dépêche, comme il m'a laissé la seconde?

Je ne me charge pas de répondre en ce moment à cette question, mais je constate que le 24 juillet j'avais dans mes mains la déclaration qu'il n'existait plus de malentendu entre nous et le cabinet de Vienne, et, de plus, la promesse formelle qu'il contribuerait au succès de nos armes dans la mesure du possible. C'est là ma seconde affirmation ; et, vous en conviendrez, elle est indiscutable.

S'agissait-il de contribuer au succès de nos armes d'une façon platonique, si je puis m'exprimer ainsi, par des vœux sympathiques, sans jamais tirer l'épée? Je crois qu'il est difficile de l'admettre, et, d'ailleurs, vous aviez pris le soin de nous rassurer à cet égard, car, vous ajoutiez plus loin : «Dans ces circonstances, « le mot neutralité, que nous prononçons non « sans regret, nous est imposé par une néces- « sité impérieuse et par une appréciation lo- « gique de nos intérêts solidaires. *Mais cette « neutralité n'est qu'un moyen, le moyen de « nous rapprocher du but véritable de notre « politique, le seul moyen de compléter nos ar- « ments* sans nous exposer à une attaque « soudaine, soit de la Prusse, soit de la Russie, « avant d'être en mesure de nous défendre.» Et le soir du même jour (24 juillet), M. l'ambassadeur d'Autriche, précisant davantage cette question des armements, m'informait par écrit que, dans l'état où la guerre avait surpris l'Autriche, il ne lui serait *pas possible d'entrer en campagne avant le commencement de septembre.*

Enfin, bien que la promesse de concours ressorte suffisamment de ce qui précède, et qu'en vérité il me semble superflu d'insister davantage, je vous rappellerai ce qui s'est passé lorsque M. le comte de Vizthum revint à Paris et qu'alors, de concert avec M. l'ambassadeur d'Autriche, il posa avec moi les bases, les articles même de ce traité qui déclarait nettement que la neutralité armée des puissances contractantes était destinée à se transformer en coopération effective avec la France contre la Prusse.

Je vous rappellerai que ce sont les représentants de l'Autriche, vos propres plénipotentiaires et mandataires, qui ont suggéré le mode de cette transformation de la *neutralité armée* en *coopération effective*, et que ce mode consistait, une fois prêt, à réclamer de la Prusse, sous forme d'*ultimatum*, l'engagement de ne rien entreprendre contre le *statu quo* défini par le traité de Prague. Les négociateurs autrichiens disaient alors, avec raison, que le refus de la Prusse était certain et qu'il deviendrait le signal des hostilités combinées.

Et maintenant, monsieur le comte, vous me demandez si les communications du 20 juillet, ou, pour parler plus correctement, du 24 juillet, jour où je les ai reçues, ont pu me faire « penser sérieusement que nous devions mettre en ligne de compte une intervention de l'Autriche à main armée ? » Mais je ne puis faire autrement que de vous retourner la même question.

Du moment où l'Autriche promet de *contribuer au succès de nos armes ;* quand l'Autriche nous explique que la neutralité qu'elle proclame *n'est qu'un moyen*, que cette neutralité n'est que le moyen de *compléter ses armements* pour se rapprocher du *but véritable* de sa politique, lequel but est de *contribuer au succès de nos armes :* quand son ambassadeur m'écrit que les armées autrichiennes ne pourront *entrer en campagne* que dans les premiers jours de septembre ; quand les plénipotentiaires autrichiens placent dans un traité négocié en ma présence et avec mon concours un article portant que la neutralité des puissances contractantes est destinée à être transformée en *coopération effective* avec la France contre la Prusse ; quand ces mêmes plénipotentiaires suggèrent les premiers la manière de procéder diplomatiquement à cette transformation que *doivent suivre les hostilités ;* c'est moi qui vous le demande sérieusement, monsieur le comte, que devions-nous penser ?

Vous ajoutez « qu'étant resté aux affaires plusieurs semaines encore pendant que les événements de la guerre se sont rapidement succédé, je n'ai envoyé à Vienne ni un télégramme, ni une dépêche pour *rappeler à l'Autriche ses engagements* et pour hâter ses opérations militaires, et vous en concluez que je ne pouvais croire sérieusement à la coopération d'une armée autrichienne.

Rappeler à l'Autriche ses promesses quand nous nous battions quelques jours après les avoir reçues! J'avoue que l'idée ne m'en est même pas venue.

Mais si vous croyez que je n'aie pas écrit à notre ambassadeur de recourir à tous les moyens en son pouvoir pour hâter vos opérations militaires, vous êtes dans une grande erreur, et j'ai sous les yeux les minutes de plusieurs dépêches, entre autres de celles que je lui ai adressées le 27 et le 31 juillet et le 3 août, qui n'avaient pas d'autre objet.

Je ne doutais pas des intentions de l'Autriche ; je n'en doute pas davantage aujourd'hui, et j'ai la conviction que si nos revers aussi soudains qu'imprévus n'avaient rendu son concours impossible, ce concours nous eût été donné comme il nous avait été promis ; j'avais, je l'avoue, un peu moins de confiance dans la promptitude de ses préparatifs, bien que je reçusse à cet égard, de personnages très compétents, des informations rassurantes.

Je termine, monsieur le comte, cette lettre déjà trop longue, en protestant de nouveau contre toute idée de reproche et de récriminations. Je maintiens mes deux affirmations, mais rien n'est plus loin de ma pensée que de vouloir faire un grief, soit au gouvernement impérial et royal, soit à vous-même, de la conduite politique de l'Autriche après nos désastres. Ce serait manquer au plus haut degré de sens pratique et même d'équité que de s'étonner du temps d'arrêt qui a été la conséquence de nos défaites successives et surtout de nos désastres intérieurs. Je dirai même qu'il y aurait de notre part une certaine ingratitude à ne pas reconnaître qu'entre toutes les puissances, l'Autriche a été la dernière à abandonner complètement la France.

J'ai trop longtemps résidé à Vienne pour ne pas apprécier toute la différence, toute la distance qui séparent l'Autriche et son gouvernement de cette phalange de journaux payés par la Prusse, et dont plus d'une fois vous avez déploré avec moi, verbalement ou par écrit, la vénalité et l'absence de patriotisme. Nous le savons en France, les sympathies de la véritable Autriche nous ont suivis au-delà de nos revers et nous ne serions dégagés de la reconnaissance que du jour où il nous serait démontré que son gouvernement cherche à répudier aujourd'hui les sentiments qu'il professait jadis.

Je regrette, monsieur le comte, d'avoir donné à ma réponse un développement aussi considérable, et je vous prie d'y voir une marque de la considération que j'ai pour vous et pour toutes les communications que vous voulez bien me faire.

Il a fallu un état de choses aussi exceptionnel que celui de mon malheureux pays ; il a fallu ce fait aussi étrange qu'incroyable d'un chef d'Etat s'égarant dans les entraînements d'un langage de partisan, pour me faire descendre dans l'arène et quitter ma retraite. Je me hâte d'y rentrer, maintenant que ma tâche est remplie, et j'aimerais à y emporter la confiance que vous ne vous méprenez pas sur le sentiment qui m'en a arraché pour quelques heures. C'était mon devoir.

Agréez, monsieur le comte, les assurances de ma haute considération. Signé : GRAMONT.

Voici, d'après le *Journal des Débats*, le texte de la lettre adressée par le comte Andrassy à l'ambassadeur austro-hongrois à Paris pour être par lui communiquée à M. Thiers:

Vienne, 5 janvier 1873.

Mon cher comte,

J'ai reçu le rapport par lequel vous m'avez transmis la lettre publiée par M. le duc de Gramont à propos d'une déposition faite par M. le président de la république au sein de la commission d'enquête parlementaire.

Je ne suis nullement partisan des publications qui livrent à la polémique des journaux des communications destinées à ne pas sortir de l'intimité des cabinets. Des indiscrétions de ce genre ne font que compromettre la confiance réciproque entre gouvernements et jeter de la contrainte dans tout échange d'idées qui, pour aboutir, exige avant tout, de part et d'autre, une entière franchise.

Je me serais donc abstenu de relever les assertions de la lettre dont il s'agit, si cette lettre ne semblait me prêter un langage absolument contraire à celui que j'ai tenu à M. Thiers et ne me plaçait ainsi dans l'obligation de me porter en quelque sorte garant des déclarations de M. le président, en ce qui me concerne personnellement.

Je n'hésite pas à attester ici que M. Thiers a fidèlement reproduit, dans sa déposition, le sens de ce que j'ai eu l'honneur de lui dire lors de son séjour à Vienne, et je puis ajouter qu'aujourd'hui encore je ne trouve absolument rien à y changer.

J'avais toute raison de croire que personne n'était mieux à même que M. le duc de Gramont de confirmer la véracité des déclarations de M. le président de la république, en tant qu'il y est question de moi. Je n'ai jamais dit ou écrit à M. de Gramont, ni à qui que ce soit, rien de semblable aux paroles qu'il assure avoir été autorisé à transmettre à son gouvernement. Au contraire, quoique n'étant pas ministre des affaires étrangères, j'ai considéré de mon devoir de rechercher une occasion pour rectifier des idées qui, si nous les avions encouragées, pouvaient plus tard nous valoir des reproches mérités. En effet, si l'ancien ambassadeur de France à Vienne voulait bien se reporter à une conversation que j'eus avec lui bien avant qu'il ne fût question de la candidature Hohenzollern, sur la probabilité d'une coopération de l'Autriche-Hongrie en cas d'une guerre contre la Prusse, il lui serait impossible de ne pas admettre que ce que j'ai dit à M. Thiers est parfaitement conforme à ce que je lui avais dit dans le temps à lui-même

Je n'entrerai pas dans les détails de l'entretien auquel je fais allusion, bien que je me souvienne de chaque mot échangé entre nous. Je constaterai seulement que M. de Gramont me répondit en me remerciant de la sincérité de mes explications, puisqu'il préférait, disait-il, ne point faire concevoir à son gouvernement des espérances que l'avenir pourrait ne pas confirmer.

Je dois ajouter que, depuis cette conversation. M. de Gramont a toujours soigneusement évité de me parler politique, ce dont, au reste, je n'avais pas le droit de me plaindre, n'étant point alors ministre des affaires étrangères.

Pour ce qui est de M. le comte de Beust, étant placé à la tête du cabinet à l'époque dont traitent les deux lettres de M. le duc de Gramont, il a jugé nécessaire, dès la publication de la première de ces lettres, de s'adresser à cet homme d'Etat pour être mieux édifié sur la nature du document qu'il entendait invoquer à l'appui de son dire. M. de Gramont ayant fait droit à sa demande, M. de Beust lui répond aujourd'hui par une lettre que je vous transmets ci-joint en copie, pour la mettre sous les yeux de M. Thiers. Vous remarquerez que les développement dans lesquels est entré le comte de Beust confirment en substance les énonciations de M. le président de la république au sein de la commission d'enquête.

Je vous autorise, mon cher comte, à donner lecture à M. le président de la république de la présente lettre, et même à lui en laisser copie, ainsi que de ses annexes, s'il vous en témoignait le désir. J'ajouterai que, si M. Thiers jugeait nécessaire d'en appeler à mon témoignage, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il fît tel usage de cette lettre qui lui paraîtrait convenable.

Recevez, mon cher comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé ANDRASSY.

Voici, d'après la *Gazette de France*, le texte authentique des paroles de M. de la Rochefaucauld-Bisaccia :

« Quant aux trois monarchies, je lui rappel- « lerai qu'une vient de s'éteindre à Chislehurst « et je demande au bureau la permission de lui « citer une parole que S. A. R. Mgr le comte « de Paris m'a fait l'honneur de me dire, il y « a trois jours :

« Il n'y a plus qu'une monarchie en France. »

— Le *Journal officiel* a publié le rapport annuel adressé au ministre de l'agriculture et du commerce par M. le général Morin, directeur du Conservatoire des arts et métiers. Il résulte de ce document que le nombre total des auditeurs qui ont assisté aux leçons des quatorze professeurs s'est élevé en 1871-1872 à 135,443, pour 559 leçons, soit en moyenne 241 par séance de cours.

Le nombre moyen de leçons données par chaque professeur a été de 40, depuis l'ouverture, au commencement de novembre, jusqu'aux derniers jours d'avril.

Le chiffre total du nombre des auditeurs est assez notablement moindre que dans quelques-unes des années précédentes, et il serait impossible d'indiquer quelque cause probable autre que l'influence d'une certaine diminution dans la population flottante de Paris.

Cette année, comme dans les précédentes, on a remarqué que, vers le milieu d'avril, dès que les journées deviennent plus longues et que le travail des ateliers se prolonge, le nombre des auditeurs diminue dans une proportion énorme.

Le général Morin fait ensuite l'historique du Conservatoire des arts et métiers, et donne quelques renseignements sur l'ensemble des moyens d'enseignement que le Conservatoire offre au public industriel et aux travailleurs de tous les rangs.

— On lit dans le *Salut public* de Lyon :

« La police de sûreté a mis en état d'arrestation les nommés Combet et Rogelet, deux ouvriers des ateliers d'Oullins, prévenus d'affiliation à l'Internationale ; des papiers saisis chez eux ont pleinement justifié les soupçons de l'autorité. Il y a quelques jours, un autre individu, le nommé Figarat, soupçonné de faire partie d'une société secrète, a été écroué à la maison d'arrêt. »

— Sous le titre : *La Charbonnerie réorganisée*, on lit dans *Paris-Journal :*

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des arrestations avaient été opérées dans plusieurs départements en exécution de la loi sur l'*Internationale*.

« Nous apprenons, aujourd'hui, que des poursuites sont également dirigées par plusieurs parquets, notamment celui de Dié, dans la Drôme, contre des individus affiliés à la *Charbonnerie*. Il paraît certain que cette société secrète, qui avait disparu après 1851, s'est réorganisée en France depuis le mois dernier et y a pris la place de l'*Internationale*. Son siége principal serait à Marseille, où elle opérerait sous le nom de *Franc-maçonnerie réformée*, autrement dite, *Rite écossais*. Le nombre des affiliés s'élèverait déjà à plus de 40,000 ; des comités existeraient dans plusieurs localités du Midi.

« Les adeptes portent comme signe de ralliement un ruban large de 5 centimètres : *noir, rouge* et *bleu*, adapté au moyen d'un cordonnet noir à un petit morceau de bois qui sert à le maintenir à la boutonnière ; chacune de ces couleurs a une signification spéciale : le rouge représente le feu ; le noir, le charbon ; le bleu, la fumée.

« La *Charbonnerie*, qui fut inaugurée à Lyon dès 1821, où elle s'associa plus tard (1843) à la franc-maçonnerie, a toujours eu pour principe la démagogie absolue avec l'abolition complète de tout ce qui est : *ordre, religion, hiérarchie sociale.*

« Ses doctrines ont toujours été celles de Marat, Robespierre, Danton, Saint-Just.

« Rien ne donnera mieux une idée du but effrayant poursuivi par cette nouvelle Internationale, que le manifeste ci-dessous, d'une date très-récente et dont nous garantissons l'authenticité :

« Notre devoir est tout tracé.

« Paris est impuissant à une lutte.

« Si la lutte existe, nous devons l'ap- « puyer.

« S'il y a impuissance, nous devons agir par « nous-mêmes, mais avec prévoyance.

« Dans le cas où il nous faudrait agir par « nous-mêmes, nous devons préparer nos éta- « pes et nos alliances, avant tout.

« Ceci fait, nous devons vivre ou mourir.

« La place étant bien nettoyée, et le *nœud* « de la guerre bien assuré, la phalange du Midi « s'avancera grossissant à chaque pas, et Pa- « ris subira les conséquences.

« 1° Nos adversaires sont jugés, ils ne sont « plus des compatriotes, ni des Français ; ce « sont nos ennemis, puisqu'ils sont ceux de la « liberté. — Sans discrétion pour nous, nous « devons être sans pitié pour eux. — *Ils sont « jugés à mort.*

« 2° En raison de ce qui précède, nous de- « vons *les tuer sans hésitation.*

« Pour nous débarrasser des ennemis de la « liberté, tous les moyens sont bons : *le fer, le « feu, le poison*, etc.

« La fin justifie les moyens !

« Mort aux chassepots !

« Mort à l'arbitraire !

« Mort à tous les napoléoniens !

« Vive la révolution !

« Le peuple formulera son programme.

« *Vive la révolution !*

« Le comité de résistance,

« JOS. CURET. »

« Ne croirait-on pas rêver en lisant cette pièce ?

« Nous ne parlerons pas ici des procédés d'initiation, qui sont des plus singuliers ; nous dirons seulement que lors de son initiation, tout néophyte est tenu de prêter, sur des poignards, un serment dont voici la formule :

« Nous jurons solidairement, nous, hommes « libres, de nous considérer comme de vérita- « bles frères, et à ce titre de ne former qu'une « seule et même famille.

« Nous le jurons.

« De nous donner assistance les uns les au- « tres, sans distinction de langage, de mœurs, « de coyances ou de pays.

« Nous le jurons.

« De partager les mêmes périls et de viser « au même but, qui est, en attendant mieux, « *l'émancipation de l'Europe.*

« Nous le jurons.

« Nous jurons solidairement de nous armer « contre la tyrannie, de la combattre au péril « de notre fortune, de notre vie, de notre bon- « heur, de ne lui donner ni trêve ni repos en « aucun temps, en aucun lieu, de la poursuivre « partout et toujours, *sous quelque forme « qu'elle se présente*, et de ne déposer les ar- « mes que lorsque le dernier des tyrans ne sera « plus.

« Nous le jurons ! »

« Chaque affilié reçoit un sobriquet sous lequel il est connu de tous les bons cousins (c'est le nom générique des charbonniers) ; il existe, en outre, des mots de passe en un langage conventionnel.

« Ce vaste réseau révolutionnaire s'étend, à l'heure qu'il est, dans tout le Midi. C'est là la nouvelle couche sociale qui nous prépare des jours meilleurs et un avénir des plus rassurants. Les conservateurs n'ont qu'à se bien tenir ! »

NÉCROLOGIE.—M. le baron Ch. Dupin, membre de l'Institut, est mort, hier matin, dans son domicile, rue du Bac, après une maladie de quelques jours.

Il a été assisté, dans ses derniers moments, par sa femme, à laquelle il cachait héroïquement ses souffrances. Depuis la veille au soir, M. Dupin n'avait pas prononcé une parole, mais il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

M. le baron Ch. Dupin était âgé de quatre-vingt-neuf ans. (*Paris-Journal.*)

Grande-Bretagne.

Le *Times* consacre un long article à la question de l'éducation nationale, actuellement à l'ordre du jour en Angleterre. Le journal de la Cité déclare que les adversaires de l'éducation confessionnelle se montrent tout aussi intolérants et bigots que les ecclésiastiques et membres du parti conservateur qui voudraient imprimer aux écoles primaires un caractère exclusivement religieux. Relativement aux objections du parti qui demandent un système absolument séculier, c'est-à-dire un système qui défendrait aux maîtres toute allusion aux dogmes chrétiens, le *Times* fait observer que la distinction entre la science séculière et l'instruction religieuse n'est pas tenable et qu'à chaque instant, directement ou indirectement, les opinions religieuses ou anti-religieuses des maîtres se feront jour dans la manière dont ils traiteront les différentes branches de l'enseignement. Le *Times* défend le système actuel, qui est basé sur un compromis et qui n'exclut pas les éléments religieux.

— Le correspondant parisien du même journal, parlant des négociations entre le président de la république et la commission des Trente, compare M. Thiers à Gulliver parmi les Lilliputiens. Ils ont renversé et lié « l'homme montagne » (par l'interpellation Changarnier et les démonstrations subséquentes), et maintenant leur seule préoccupation est de l'empêcher de se relever et de faire usage de ses forces. Voilà ce que signifie la discussion sur les relations futures de M. Thiers avec l'Assemblée ; la droite voudrait lui défendre la tribune, parce qu'elle reconnaît l'impossibilité de résister à l'ascendant personnel de M. Thiers, ce qui est très-flatteur pour celui-ci. Le président est persuadé qu'il réussira à tourner cette difficulté. Néanmoins, le correspondant croit que la question des interpellations sera l'écueil contre lequel se brisera le compromis Talon.

Italie.

Chambre des Députés. — 18 janvier. — M. Sella présente les résultats de l'administration financière de 1872. Les versements au trésor se sont élevés à 1,296 millions, dépassant de plus d'un million les prévisions du budget définitif, et dépassant de 108 millions les versements de 1871, et cela, bien que la durée de l'exercice ait été réduite, cette année, de toute la première quinzaine de janvier, ce qui équivaut à une diminution de 27 millions sur les sommes attribuées à 1872.

Les paiements se sont élevés à 1,367 millions, dépassant de 89 millions ceux de 1871, mais restant de 181 millions au-dessous des prévisions du budget définitif. M. Sella espère que ces résultats recevront un bon accueil de la Chambre.

— La *Gazzetta di Mantova* emprunte à une lettre privée les renseignements suivants sur les travaux à la trouée des Ronchi :

« Depuis le 28 décembre, 600 terrassiers travaillent jour et nuit. On a dépensé plus de 2,000 fr. par nuit pour le seul éclairage.

« Hier (11), le travail de nuit a cessé.

« Il y avait hier, sur les chantiers, 230 terrassiers, 80 hommes chargés de préparer les matériaux, 32 ouvriers cordeliers, 94 bateliers et autres individus attachés au service du transport, etc. 50 hommes à la journée pour des travaux divers ; plus 3 doubles escouades pour la manœuvre des moutons, c'est-à-dire 84 hommes, outre 16 charpentiers pour préparer les pieux.

« On espère que, pour la fin du mois, les eaux du Pô seront rentrées dans leur lit.

Espagne.

La *Gazette officielle* du 18 janvier publie une circulaire du ministre de la justice déterminant les cas qui doivent être considérés comme rébellions militaires, et dont les auteurs doivent passer en conseil de guerre.

Le bruit court que le maréchal Serrano a écrit à M. Sagasta pour annoncer sa ferme intention de se retirer dans la vie privée et d'abandonner complètement la vie politique.

Les volontaires de San Seloni (Catalogne) ont repoussé une attaque carliste.

Turquie.

(*Corresp. part. du* JOURNAL DE ST-PÉTERSBOURG.)

Constantinople, 23 décembre (4 janvier).

Le grand-vizir est malade depuis une quinzaine de jours et ne reçoit personne. Bien que sa maladie ne présente aucun symptôme alarmant, les médecins lui ont recommandé de se ménager et de s'abstenir pendant quelque temps de toute occupation sérieuse. Le sultan, ainsi que la sultane validé, ont fait prendre de ses nouvelles à plusieurs reprises. Tous les membres du corps diplomatique ont déposé leurs cartes chez Son Altesse. Pendant la durée de la maladie de Mehmed-Ruchdi-Pacha, le président du conseil d'Etat, Kiamil-Pacha, a présidé le conseil des ministres, de sorte qu'il n'y a eu aucune interruption dans la marche des affaires courantes.

Samedi dernier, le bateau autrichien de la ligne de Trieste a apporté ici le corps de Nevrès-Pacha, frère de lait de Sa Majesté et son premier chambellan, mort à Vienne, des suites d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Le corps du défunt a été transporté en grande pompe à la mosquée de Yéni-Djami, où a eu lieu la cérémonie funèbre, puis déposé, à Canlidja, dans le tombeau que Nevrès-Pacha s'était fait construire de son vivant.

Il fut un temps où le défunt jouissait de la plus grande confiance de Sa Majesté. Il avait été chargé de quelques missions importantes. C'est lui qui avait été envoyé en Egypte il y a à peu près deux ans pour s'assurer des dispositions du khédive à l'égard de la cour suzeraine, à l'occasion des bruits qui circulaient sur les armements du vice-roi, et qui a coopéré au rétablissement des rapports d'amitié qui existent actuellement entre les deux Etats.

En fait de nouvelles politiques nous devons vous signaler la recrudescence des dispositions hostiles à l'égard de la Serbie. Le journal turc *Bassiret* a publié dernièrement un article portant que les préparatifs militaires poursuivis depuis quelque temps en Serbie, tant secrètement que d'une manière ostensible, auraient éveillé l'attention de l'Autriche-Hongrie, et que la Porte, de son côté, aurait transmis les ordres nécessaires au *mouchir* du 2e corps d'armée, ainsi qu'aux *valis* du Danube (ceux de Prizrend et de Bosnie) pour les engager à se tenir prêts à tout événement.

D'après la même feuille on remarquerait une grande activité dans les arsenaux de Constantinople, où l'on s'occuperait principalement de confectionner quelques millions de cartouches destinées aux troupes cantonnées dans les provinces limitrophes de la Serbie.

Le *Levant-Herald*, dans un article très-acerbe et mordant, attaque les tendances de certains journaux slaves, qui, dit-il, s'efforcent à exciter le sentiment national en Serbie contre le gouvernement turc. Ce journal relève aussi le manque de courtoisie de la part du prince Milan à l'égard de la cour suzeraine, et il entend probablement par là que le prince tarde de se rendre à Constantinople pour recevoir l'investiture du sultan. Le *Levant-Herald* profite de l'occasion pour donner des conseils au gouvernement de la principauté.

Ces articles, et des bruits vagues sur les résolutions de la Porte de ne pas céder aux réclamations serbes par rapport à la cession de Maly Zwornik et de sommer le gouvernement serbe de payer intégralement le tribut dont il ne s'est pas encore acquitté, — font appréhender aux alarmistes de sérieuses complications.

Nous attendons avec impatience les nouvelles concernant les résultats de l'enquête sur l'incident de Sophia, dont nous avons déjà parlé dans une de nos précédentes correspondances, et auquel on persiste à prêter un caractère politique. La commission chargée de procéder à cette enquête, — et qui est composée : d'Ali-Sahib-Pacha, ancien ministre de la police à Constantinople, de Chékir-Bey et de Hadji-Ivantcho-Effendi, — doit se trouver en ce moment à Sophia.

Voici les détails de cet incident, tels qu'ils nous ont été communiqués de Roustchouk. Une malle-poste turque, qui transportait une forte somme d'argent, avait été devalisée entre Orhanié et Sophia par une bande de brigands bulgares, « renommés » depuis longtemps pour leurs exploits hardis. Informées de ce coup de main, les autorités locales se sont mises activement à la poursuite des malfaiteurs. Leurs efforts ont été couronnés de succès. L'argent et les effets volés ont été retrouvés, et tous les brigands arrêtés et écroués dans les prisons de Sophia. Dans les interrogatoires que les coupables ont subis, ils ont déclaré qu'ils avaient commis le vol à l'instigation d'autres personnes, et leur chef a avoué qu'il avait été payé par un certain Karavélow, rédacteur du journal bulgare *Svoboda*, qui se publie à Bucharest. L'existence, dans cette ville, d'un comité bulgare de bienfaisance, et le fait que Karavélow était membre de ce comité ont inspiré à la Porte le soupçon que l'exploit des brigands n'était que le commencement de la mise à exécution d'un vaste complot révolutionnaire, ourdi dans le but de provoquer une insurrection en Bulgarie. Par suite des dénonciations des brigands, plusieurs Bulgares ont été arrêtés et soumis à un sévère interrogatoire, mais les autorités de Sophia, après s'être convaincues de leur innocence, se sont empressées de les mettre en liberté. Jusqu'à présent, on n'a rien découvert qui prouve une connivence des Bulgares de la Turquie avec les menées révolutionnaires de leurs compatriotes de Bucharest, et l'incident de Sophia perd ainsi tout caractère de gravité.

Pour faire apprécier la portée de toutes les nouvelles qu'on s'efforce de propager à Constantinople sur les prétendues conspirations politiques en Bulgarie et le degré de confiance que méritent ces nouvelles, il suffit de relater un petit incident qui est arrivé dernièrement à la douane de Varna.

Un agent étranger établi à Roustchouk fit venir de l'Occident, pour les besoins de son ménage, une caisse de prunes-pistoles sèches. Le mot «pistoles» écrit en grandes lettres sur la caisse, et le fait que l'envoi était adressé à un agent étranger, ont suffi pour éveiller les soupçons du douanier turc : il fit ouvrir la caisse et ne se tranquillisa qu'après s'être assuré qu'elle contenait seulement des fruits secs. Mais l'incident fut signalé par un journal local, et présenté comme une saisie d'armes apportées clandestinement à Varna d'où l'on devait, selon toute probabilité, les expédier dans l'intérieur de la Roumélie. Le *Courrier d'Orient*, en démentant cette nouvelle, ajoute plaisamment que sur le navire qui avait apporté les armes destinés aux insurgés bulgares, se trouvaient aussi des soldats cachés dans ses caisses et venant... de Nuremberg.

On écrit de Raguse aux journaux de Vienne que le différend qui a provoqué, au mois d'octobre de l'année passée, un combat sanglant entre les troupes turques et des Monténégrins, est entièrement aplani depuis quelques jours. La commission mixte qui s'est transportée sur les lieux, sous la direction du gouverneur général d'Albanie, a constaté que le *blockhaus* turc, dont la construction a été cause de l'attaque des Monténégrins dirigée contre les Turcs, se trouve effectivement sur le territoire monténégrin. Les commissaires turcs reconnaissent ouvertement que leurs compatriotes ont empiété sur le territoire de la principauté, d'où il suit que ce sont eux, et non pas les Monténégrins, qui ont été les agresseurs. Cela constaté, les autres questions ont été résolues sans encombre, et l'on a procédé à une délimitation aussi exacte que possible des frontières des deux pays, afin de parer à de nouvelles erreurs.

D'après les mêmes informations, Mustapha-Pacha, ancien chef de l'artillerie, a été nommé gouverneur-général du vilayet de Bosnie.

DERNIÈRES NOUVELLES.

A cause d'un violent chasse-neige le train de l'étranger qu'on attendait ce soir n'est pas arrivé à temps, et la poste n'a pu nous livrer les journaux étrangers.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

AGENCE INTERNATIONALE

Londres, mercredi 22 janvier.

Un conseil de famille tenu à Chislehurst a décidé que l'impératrice Eugénie et le prince Napoléon resteront à la tête du parti comme tuteurs politiques du prince impérial, — et qu'on ne publiera ni manifeste ni proclamation.

Autre dépêche.

Berlin, mercredi 22 janvier.

La cour d'Allemagne prend le deuil pour huit jours à l'occasion de la mort de l'empereur Napoléon III, — et pour quinze jours à la suite du décès de S. A. I. la grande-duchesse Hélène Pavlovna.

BOURSE DE BERLIN DU 22 JANVIER

Cours du change.

A 3 semaines sur St-Pétersb., 90 5/8 th. pour 100 r.
A 3 mois sur St-Pétersbourg, 89 1/2 th pour 100 r.
Prix des billets de crédit russes 82 1/8 th. pour 90 r.
Prix de la demi-impériale 5 th. 16 silb.
Emprunt russe de 1822 92.
Emprunt russe de 1862 90 7/8.
Obligations consolidées de 1870 92 3/8.
Emprunt russe 3 0/0 65 1/2.
1er emprunt à lots et primes 127 3/8.
2e emprunt à lots et primes 128 1/2.
5e emprunt (1854) 76 3/4.
6e emprunt (1855) 90 1/4.
Actions de la Grande Société des chemins de fer, 94 3/8.
Obligations du chemin de fer Nicolas 75 1/4.
Actions du chemin de fer de Varsovie-Vienne 86 1/2.

DÉPÊCHE DE L'INTÉRIEUR.

BOURSE DE RIGA DU 10 JANVIER.

Cours du change sur Londres, à trois mois 32 13/16 pence, vend., 32 15/16 ach.
Cours du change sur Hambourg, à trois mois 276 m. b. vend., 277 1/2 ach.
Cours du change sur Amsterdam, à trois mois 164 1/4 cents vend., 165 ach.

Nous distribuons à nos abonnés de la ville une circulaire de l'Exposition de tableaux.

Bulletin météorologique
DE L'OBSERVATOIRE PHYSIQUE CENTRAL DE ST-PÉTERSBOURG.

Mercredi 10 (22) janvier.

Lieux.	Baromètre à 0° millim.	Ecart de la val. norm.	Température Celsius.	Ecart de la val. norm	Humidité relative.	Quantité de nuages.	Direction et force du vent.
Pétersb.:							
9 h. s. hier	755 7	— 4.2	—10.0	— 1.0

Судебныя объявленія.

Мировой судья 4 участка Балахнинскаго округа, разбирая 1-го іюня 1872 г. заочно, за неявкой отвѣтчика дворянина Николая Константинова Рослановскаго, дѣло по иску съ него крестьяниномъ Костромской губерн. Макарьевскаго уѣзда, деревни Жукова, Петромъ Васильевымъ Калининымъ по векселю 500 р., рѣшилъ: взыскать съ г. Романовскаго въ пользу Калинина 500 р. и за веденіе дѣла 33 р. 33 к., а всего 533 р 33 к., каковое рѣшеніе по неизвѣстности мѣстожительства г. Романовскаго и публикуется на основаніи 726 ст. уст. гр. суд. 1647—3

Уфимской губерніи, въ палату уголовнаго и гражданскаго суда, въ установленный ст. 29 прилож. къ ст. 14, примѣч. 1, X т. ч. 2, по продолж. 1868 г., четырехмѣсячный срокъ, вызывается къ суду отставной поручикъ Александръ Ивановъ Сухозанетъ, для дачи отвѣта противъ исковаго прошенія уфимскаго 2 гильдіи купца Федора Егорова Чижова. 1968—3

Вслѣдствіе опредѣленія курскаго окружнаго суда, состоявшагося 14 марта 1872 года, розыскивается безвѣстно отсутствующій унтеръ-офицеръ Андрей Петровичъ Ковалевскій. Посему всѣ мѣста и лица, которымъ извѣстно или во владѣніи или распоряженіи которыхъ окажется имущество Ковалевскаго, обязаны довести о томъ до свѣдѣнія мѣстнаго опекунскаго учрежденія, а послѣднее должно распорядиться о взятіи того имущества въ свое веденіе, увѣдомивъ о томъ курскій окружный судъ. 1260—2

1872 г. 7 іюля, по указу Его Императорскаго Величества, казанскій окружный судъ, по гражданскому отдѣленію, въ публичномъ судебномъ засѣданіи, въ слѣдующемъ составѣ: предсѣдательствующій Г. Е. Кроль, члены суда В. К. Александровъ и С. А. Григорьевъ и при секретарѣ І. К. Нарольскомъ, выслушавъ дѣло по иску коллежскаго секретаря Ивана Иванова съ коллежскаго секретаря Андрея Григорьева Иванова 600 р. съ процентами и неустойкою, по роспискѣ, заочнымъ рѣшеніемъ опредѣлилъ: 1) взыскать съ Андрея Григорьева Иванова въ пользу Ивана Иванова: а) 600 р. съ процентами съ 30 октября 1871 г. по день уплаты, б) судебныхъ оздержекъ 12 р. 21 к. и вознагражденія за веденіе дѣла 40 р.; 2) взыскать съ него же Андрея Григорьева Иванова за написаніе росписки на простой бумагѣ 10 р. 50 к., и 3) обязать истца Ивана Иванова представить въ кассу суда слѣдующія на публикацію настоящаго заочнаго рѣшенія деньги. 1543—2

Екатеринославскій окружный судъ, на основаніи 293, 295, 299 п. 3 и 301 ст. уст. гр. суд., вызываетъ къ суду, въ шести-мѣсячный срокъ со дня послѣдняго припечатанія сей публикаціи въ Сенатскихъ объявленіяхъ, составляющихъ прибавленіе къ С.-Петербургскимъ Сенатскимъ вѣдомостямъ, дворянина Андрея Андреева Бѣлокрысова, вслѣдствіе исковаго прошенія дворянина Евгенія Николаева Полуэктова, по дѣлу о взысканіи послѣднимъ съ него, Бѣлокрысова, по векселю отъ 16 ноября 1871 г. 2,000 р. съ процентами съ 26 мая 1872 г. и судебными издержками въ количествѣ 155 р. 92 к., подлежащему, согласно 349 ст. уст. гр. суд., производству, въ сокращенномъ порядкѣ.

При исковомъ прошеніи представлены: копія онаго, вексель съ протестомъ и копія послѣдняго документа.

Въ случаѣ неявки къ назначенному сроку лично или чрезъ повѣреннаго, предсѣдатель суда, по просьбѣ истца, согласно 320, 354 и 365 ст. уст гражд. суд., назначитъ день засѣданія для слушанія дѣла. 1252—2

PRÉCEPTEUR Un instituteur suisse diplômé muni d'excellents certificats et références, ayant passé plusieurs années en Allemagne et en Hollande, désire trouver une place de précepteur dans une famille ou de professeur à une école secondaire. S'ad. à M. Dubois, rue du Mont Blanc, n° 20, à Genève (Suisse) (V. 366, a.). 113

UNE DAME enseignant toutes les branches d'une éducation supérieure, telle qu'on la reçoit dans les hautes écoles de Paris et de Londres, de plus l'italien et l'allemand, désire se replacer dans une famille distinguée.
S'adresser Mme El., rue Siméon, maison n° 13, logement n° 8, près la Liteïnaïa. 103

Mme HÉLÈNE S. VONGL
dentiste américaine de New-York
reçoit journellement, Petite Morskaïa, m. n° 21, logement n° 5. 4067

A LOUER UN LOGEMENT 84
au bel étage, 15 chambres, entrée à part, eau et gaz. Rue Gagarinskaïa, près du quai, m. n° 5. S'ad. au maître de la maison, entre 10 et 12 du matin.

Dimanche, 14 janvier, anniversaire de la mort du conseiller privé actuel
Alexis Vénivitinow,
aura lieu un service funèbre après la messe à l'église de St. Pantélémon. La messe commencera à onze heures. 111

PERDU
samedi entre l'Ermitage et le Quai Anglais un crayon en or. Celui qui l'apportera au sacristain de l'église Anglicane aura pour récompense cinq roubles. 102

UNE DAME anglaise désire donner des leçons d'anglais. S'adresser Mokhovaïa, maison Bronnikow, log. n° 4, M. S. 99

EAU ET POUDRE DES CORDILIÈRES
DENTIFRICES INDIENS.
L'eau dentifrice et la poudre des *Cordilières* guérissent les maux de dents avec la rapidité de la pensée. Toutes les affections dentaires et la carie disparaissent par l'usage quotidien de ce dentifrice. Fabrique et dépôt général à Paris, 61, rue Hauteville; à Pétersbourg, Moscou, Odessa, Constantinople, chez les principaux parfumeurs et coiffeurs. 77

ДѢВИЦА пожилыхъ лѣтъ, хорошо умѣющая ходить за дѣтьми, желаетъ имѣть мѣсто.
Адресъ по Баскову переулку, домъ № 8, въ табачной лавочкѣ. 87

Журналъ **ВСЕМІРНАЯ ИЛЛЮСТРАЦІЯ** выходитъ еженедѣльно, по субботамъ, на самой лучшей бумагѣ, въ большомъ форматѣ, in-folio.
Каждый нумеръ, отъ 16 до 20 стр., заключаетъ въ себѣ отъ 12 до 20 рисунковъ, исполненныхъ самыми лучшими художниками и граверами. Цѣна Всемірной Иллюстраціи **12** руб. въ годъ въ Петербургѣ, а съ пересылкой въ провинцію **15** руб. 4036

FABRIQUE
privilégiée américaine de biscuits à la vapeur de
HENRI D. MOORE ET Cie.
Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de l'honoré public que nous envoyons tous les jours, pour être mis en vente dans nos magasins:
1° *Place de l'Amirauté*, n° 8;
2° *Grande Sadovaïa*, en face le jardin Youssoupow, n° 47, magasin n° 13,
des biscuits frais des espèces suivantes: de la ville, de la capitale à lacrême, pick-nack, à l'arrow-root, au gingembre, Albert Eugénie, fency-pick-nack, pique-nique, variétés, aux amandes, dessert au citron, biscuit au citron, biscuit royal, biscuit des dames et autres pâtisseries pour le thé. Les biscuits ci-dessus nommés se vendent en boîtes et à la livre et ont sur les biscuits anglais l'avantage de se vendre frais, tandis que ceux-ci ont quelquefois de 2 à 4 mois de fabrication.
Nous recommandons aussi le fameux *Cake de Gênes* qui est fait avec les meilleurs fruits. Nous accordons un rabais considérable sur notre prix-courant à MM. les marchands de biscuits. 3554

LA
PARFUMERIE ORIZA
DE L. LEGRAND
(De Paris)
Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs de l'Empire de Russie.
66

Les enfants de madame
Henriette Hencke,
née Southof
ont la douleur de faire part à leurs amis de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de leur mère, décédée le 8 janvier, à la suite d'une longue maladie. Le service funèbre aura lieu à l'église réformée française jeudi 11 janvier à midi et l'inhumation au cimetière de Smolensk. 105
Il ne sera pas fait d'invitations spéciales.

AUVRAY. MODES
— Grande rue des Ecuries. —
Chapeaux, coiffures, fleurs, grand assortiment de dentelles, garnitures complètes de robes en Valenciennes, Malines, Chantilly. Guipures blanches et noires, à des prix très-avantageux. — Dentelles anciennes, toiles de Hollande de toutes largeurs pour trousseaux. Atelier de couture à la main. 109

UN ANGLAIS nouvellement arrivé, cherche un emploi comme compagnon ou de gouverneur dans une famille noble. Il peut être hautement recommandé. S'ad. aux init. A. Z. au bur. du journ., pont de Police, libr. Mellier. 110

Elixir américain
n° 3 des GOUTTES AMÉRICAINES d'*Hippolyte Manevsky*, sous le nom d'*Elixir américain* a provoqué parmi le public le désir de pouvoir les obtenir séparément. Ensuite de quoi le *Dépôt des Gouttes américaines*, (22, rue des Officiers, log. n° 15) en a préparé en flacons de Paris de deux grandeurs de 3 à 4 r. qu'il met en vente non-seulement au dépôt, mais aussi dans les principaux magasins de la capitale: chez Stoll et Schmidt, au laboratoire chimique, perspective Nevsky, maison de l'église catholique; au magasin de la Société russe de produits pharmaceutiques; au Gostinoï-Dvor, chez les parfumeurs Rouzanow et Popow. 91

EXPOSITION GRATUITE
d'une grande collection de pierres précieuses et objets de bijouterie au Magasin d'objets d'Art de
G. TOGNOLATI
Grande-Morskaïa, maison Lvow, n° 39, au coin de la Vosnessensky.

M. Webling, de la maison Metcalf et Ce, de Londres, joaillers de S. M. la reine d'Angleterre, vient d'arriver avec un grand assortiment de parures et bijoux ainsi que pierres précieuses non montées, telles que diamants, rubis, émeraudes, perles, etc., etc.
Ces objets sont visibles tous les jours, de deux à cinq heures de l'après-midi. 46

LA
SUCCURSALE DE ST-PÉTERSBOURG
DE LA
BANQUE DE COMMERCE
DE
VARSOVIE
a l'honneur de porter à la connaissance du public que le paiement des coupons de la Société du chemin de fer de Volga-Don et de la navigation à vapeur de la mer d'Azow, savoir:
1° Des coupons pour 1870 et 1871 des actions de la navigation à vapeur,
2° Des coupons pour 1871 et 1872 des actions du chemin de fer,
se fait à la caisse de la succursale de St-Pétersbourg de la Banque de commerce à Varsovie, pont de Police, maison Elisséiew (entrée du quai de la Moïka), à partir du 2 janvier de l'année courante, tous les lundis, mercredis et samedis, de 11 à 2 heures. 96

Compagnie Coloniale
Établissement spécial pour la Fabrication
DES
CHOCOLATS
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.
Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Ce COLONIALE ne fait *du bon marché qu'une question secondaire*: elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

CHOCOLAT DE SANTÉ Le demi-kilog.		CHOCOLAT VANILLÉ Le demi-kilog.		CHOCOLAT DE POCHE Et de Voyage La boîte de 36 petites tablettes.	
BON ORDINAIRE	2 fr 80c.	BON ORDINAIRE	3 fr. »c	SUPERFIN, la boîte	2 fr. 25 c.
FIN	3 »	FIN	3 50	EXTRA, la boîte	2 50
SUPERFIN	3 50	SUPERFIN	4 »	EXTRA-SUPÉRIEUR boîte	3 »
EXTRA	4 »	EXTRA	5 »		

ENTREPOT général à Paris, rue de Rivoli, 132
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux Commerçants.
61

DEPOTS DU LABORATOIRE CHIMIQUE
DE ST-PÉTERSBOURG
1° Perspective Nevsky, maison de l'église catholique, mag. n° 3.
2° » » au pont d'Anitschkow, maison Mednikow.
3° Grande Mestchanskaïa, près de la rue aux Pois, maison Brunst.
4° Grande Morskaïa, maison Jacquot.
5° Perspective Voznessensky, au pont de Voznessensky.
6° A Vassili Ostrow, au magasin de Riga, 1re ligne.
VENTE EN GROS
Grande Mestchanskaïa, près de la rue aux Pois, maison Brunst.
Dépôt central et comptoir.
Place Michel, maison de l'église catholique, log. n° 42.
Seul dépôt dans l'intérieur de la Russie à Moscou: chez Krüger et Katsch, au pont des Maréchaux.
Fabrique de parfumeries superfines et hygiéniques.
Grand dépôt des spécialités des principales maisons de France et d'Angleterre.
Eaux-de-Cologne de Jean-Marie Farina et de Clémentine-Martin Klosterfrau de Cologne.
ENCRES A COPIER DE CHEMNITZ.
Articles de Paris, de Vienne et de Londres.
On peut se procurer les produits du laboratoire chimique de St-Pétersbourg chez les principaux commerçants, pharmaciens et droguistes de l'intérieur. 5

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
BANQUE DE COMMERCE
DE
VARSOVIE
a l'honneur de porter à la connaissance du public que, conformément à la décision de l'assemblée générale de MM. les actionnaires de la Banque prise le 26 juin (8 juillet) 1872, et avec l'autorisation de M. le ministre des finances, donnée le 22 décembre 1872, aura lieu:
La quatrième émission de 24,000 actions à 250 roubles pour la somme totale de 6,000,000 roubles,
Aux conditions suivantes:
1° Chaque action des trois premières émissions donnera droit à la réception de deux actions de la quatrième émission, au prix nominal de 250 r., avec paiement supplémentaire de 10 roubles par action, destinés au fonds de réserve de la Banque.
2° Les personnes désirant se prévaloir de ce droit doivent présenter leurs actions du 17 février (1er mars) au 1er (13) mars de l'année courante, à la caisse de la Banque à Varsovie ou bien à la caisse de sa succursale de St-Pétersbourg (pont de Police, maison Elisséïew, entrée du quai de la Moïka), et verser 40 0/0 du prix nominal, c'est-à-dire 100 roubles par action et 10 roubles au fonds de réserve de la Banque, soit 110 roubles par action. Aux versements faits après le 17 février (1er mars) devront être ajoutés les intérêts, calculés à raison de 6 0/0 par an. Le droit d'obtenir des actions sur les bases ci-dessus énoncées cesse à partir du 1er (13) mars de l'année courante, et les actions non réclamées seront vendues au profit de la Banque.
3° Les actions de la quatrième émission donnent droit au dividende pour dix mois de 1873, c'est-à-dire depuis le 20 mars (1er avril) jusqu'à la fin de l'année, proportionnellement aux versements effectués.
4° Les versements sur les actions de la quatrième émission peuvent être faits immédiatement après la publication de la présente annonce jusqu'au terme fixé dans l'art. 2, et, dans ce cas, la Banque bonifie sur les versements in intérêt proportionnel de 5 0/0 annuels jusqu'au 17 février (1er mars) 1873.
5° L'annonce des termes des versements suivants sur ces actions sera faite en temps utile. 95

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
BANQUE FONCIÈRE
DE
BESSARABIE-TAURIDE
a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les actionnaires domiciliés à St-Pétersbourg, qu'afin de leur faciliter le transfert des récépissés temporaires, il a autorisé M. J. E. Günzbourg à faire les inscriptions de transfert sur les récépissés temporaires. 106

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
BANQUE FONCIÈRE DE BESSARABIE-TAURIDE
a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les actionnaires que le second versement par actions de 37 r. 50 c. est reçu: **à Odessa** à l'administration de la Banque, rue Kherson, maison Kogan, et **à St-Pétersbourg** à la maison de Banque de J. E. Günzbourg. 107

GRANDE SOCIÉTÉ
DES
CHEMINS DE FER RUSSES.

Le 16 janvier courant, à une heure de l'après-midi, auront lieu à l'administration centrale (rue Italianskaïa, près du Passage, n° 17) les enchères pour la vente, à l'usine d'Alexandrovsk (barrière de Nevsky, à la 9e verste), du restant de troncs de chêne en quantité de 5,000 pieds cubiques.

La dimension des troncs de chêne, prise en moyenne, est de 22 pouces de diamètre et de 8 pieds de longueur.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à déposer à la caisse centrale de la Société, pas plus tard que le 15 janvier courant, un cautionnement atteignant 20 0/0 de la somme d'achat déclarée aux enchères, en papiers de l'Etat ou en obligations garanties, qui sont acceptées avec un rabais de 10 0/0 sur les prix de la Bourse.

Le certificat de dépôt du cautionnement doit être présenté en même temps que la déclaration des prix sous enveloppe cachetée, pas plus tard que le 16 janvier, à 11 heures du matin, directement à l'administration centrale, au nom du conseil, avec l'inscription suivante sur l'enveloppe: « Prix pour le bois. »

La déclaration des prix qui ne serait pas accompagnée du certificat de dépôt sera considérée comme nulle et non avenue.

La caisse centrale restituera, pas plus tard que le 18 janvier courant, à 2 heures de l'après-midi, les cautionnements à ceux des concurrents qui n'auraient pas obtenu l'achat.

L'acheteur est tenu de désigner un délai obligatoire pour réception de la marchandise, pendant lequel son cautionnement doit rester à la caisse centrale de la Société comme garantie d'une réception en bon ordre et en temps voulu.

Pour plus amples informations à ce sujet, s'adresser au magasin général (à la gare de St-Pétersbourg du chemin de fer de Varsovie) tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures de l'après-midi; — les mêmes jours et aux mêmes heures, le bois destiné à la vente peut être examiné à l'usine d'Alexandrovsk, où il faut s'adresser au surveillant de l'usine, M. Pickershill.

BOURSE DE ST-PÉTERSBOURG DU 10 JANVIER 1873.

CHANGE. FONDS PUBLICS. CHEMINS DE FER.

COURS DU CHANGE EN ARGENT.

LONDRES	3 mois,	p.
AMSTERDAM	3 mois,	cents.
HAMBOURG	3 mois,	mt.
PARIS	3 mois,	c.
BELGIQUE	3 mois,	cent.
BERLIN	15 jours,	th. pour 100r.

DEMI-IMPÉRIALE
» r. » c. 6 r. 4½ c., » r. » c.
4 0/0 Mét. Février, 2 mois.
» » Août » »
Escompte 7 3/4 r., 8 1/2 r. 0/0

VALEURS NON LIBÉRÉES.	Acheteurs.	Vendeurs.	Ventes faites.
Chemins de fer (actions).			
Libau	—	56	55
Brest-Graévo (70)	—	—	—
Moscou-Brest	—	—	—
Valeurs indust.			
Banque internat. de St-Pétersb 1re ém.	213	214	—
» » 2e ém.	140	141½	141½
Oblig. 6 0/0 du Mont de Piété (125)	—	—	—
Société d'entrepôts sur Golodai (100)	—	—	—
Lloyd russe (250)	—	—	—
Banq. Russe pour le comm. étrang. (100)	—	137½	—
Soc. russe Métall. et de Constr. mécaniq.	—	42	—
Banque de commerce d'Azow-Don (175)	—	235½	—
Banque de commerce de Riga (150)	—	169	—
Banque de comm. de Rostow sur Don (175)	—	—	—
Banque d'Esc. de St-Pétersb. (75) 2e ém.	148½	150	—
Act. de la Banque fonc. de Toula (50)	—	80	—
Act. de la Banq. fonc. de Poltava (50)	—	—	—
Société russe de Construction (50)	—	52	—
Comp. du Nord des assur. et d'entr. des march. avec ém. de warrants (125)	—	—	—
Act. de la Banq. fonc. Yarosl.-Kostr. (62½)	—	—	—
Act. de la Banq. fonc. de Nijni-Novgorod-Samara (62½)	—	—	—

	Acheteurs.	Vendeurs.	VENTES faites.
Billets de Banq. à 5 0/0 1re émiss.	94½	95	—
d° 2e émiss.	94½	95	—
d° 3e émiss.	94½	—	—
FONDS PUBLICS.			
INSCRIPTIONS MÉTALLIQUES: 6 0/0	—	—	—
5 0/0 1re série 1820	—	—	—
5 0/0 2e sér. Roths.	—	—	—
5 0/0 5e série 1854.	90½	—	91
5 0/0 6e série 1855.	—	—	—
5 0/0 7e série 1862.	—	—	—
4 0/0 1re série 1840.	—	—	—
4 0/0 2e, 3e, 4e série.	—	—	—
4 0/0 5e série	—	—	—
4 0/0 de Finlande	—	—	—
1er emprunt intérieur à primes 1864.	150½	151	—
2e d° 1866.	151½	152	—
5 0/0 Certific. de rachat	90¾	91	—
5½ 0/0 d° de rente.	94¼	—	—
Obl. de la Banq. fonc. de St-Pétersb. 5 0/0	89½	89 7/8	89¾
Obl. de la Banq. fonc. de Moscou 5 0/0.	87½	—	—
Obl. de la Banq. fonc. d'Odessa 5½ 0/0	84¾	—	—
Lettr. de gage de la Soc. du Cr. fonc. mut. de Russ. à 5 0/0 à 125 r.	—	—	—
Lettr. de gage de la Soc. du Cr. fonc. mut. de Russ. à 5 0/0 à 100 r.	—	—	—
Lettres de gage de la Banque foncière du gouv. de Kherson.	88	88½	—
Lettres de gage de la Banq. fonc. du gouv. de Kharkow 6 0/0.	89	89½	89 1/8, 1/4

ACTIONS ET OBLIGATIONS.	VALEUR primitive.	Acheteurs.	Vendeurs.	VENTES faites.
Valeurs industrielles.				
Banq. de comm. privée de St-Pét.	250 r.	340	345	340
Banq. de prêts et d'esc. de St-Pét.	250 —	359	—	—
Banque de comm. Volga-Kama	100 —	—	—	—
Banque de comm. de Varsovie	250 —	368	371	—
Banque privée de Kiew	250 —	—	—	—
Banque de com. de Réval 1re ém.	100 —	130	132	—
» » 2e ém.	100 —	118	120	—
Banque d'Escompte de Varsovie	250 —	—	—	—
Banque de commerce d'Odessa	250 —	365	—	368
Banque de comm. de Nicolaïew	250 —	—	—	—
Banque industrielle de Kiew	200 —	—	—	—
Banque foncière de Kharkow	200 —	—	—	—
Mont de piété	100 —	151	—	—
Garde et nant. des effets et marc.	40 —	30	32½	—
Lombard privé de St-Pétersb.	125 —	—	—	—
Compagnie des eaux minérales.	40 —	—	—	—
Compag. gaz de St-Pétersbourg.	57 14 2/7	135	—	137½
Nouvelle compagnie du gaz	100 —	162	165	—
Compagnie du gaz d'Odessa	125 —	—	—	—
Filature de coton	142 85 6/7	—	314	—
Nouv. comp. de filature de coton	1000 r.	—	—	—
Filature de coton *Samson*	1000 —	—	—	—
Comp. des cond. d'eau de St-Pét.	100 —	—	—	—
Brasserie Bavaria		245	—	—
Compagnie Archimed	100 —	—	—	—
Expl. des carr. Pout.-Antonovsky	100 —	—	—	—
Compag. de tannerie de Vladimir.	100 —	—	—	—
Compagnies d'assurances contre l'incendie				
Première comp.	400 —	622	—	—
Seconde comp.	150 —	—	184	—
La Salamandre	250 —	—	290	—
Comp. de St-Pétersbourg	200 —	270	275	—
Comp. moscovite	200 —	267½	—	—
De Russie	50 —	—	—	—
Réassurance		—	495	—
Société d'assurance de commerce		—	—	—
d° sur la vie	100 —	114	115	—
Maritime et fluviale	100 —	172	—	—
Des transp. par eau et par terre, *Nadejda*	50 —	200	—	202
Dvigatel	100 —	—	—	—
Russe contre la grêle	100 —	—	—	—
Compagnies de navigation.				
A vapeur Volga	250 —	85	90	—
d° *Samolet*	250 —	140	—	—
d° (obligations.)	250 —	—	—	—
d° Kama et Volga	250 —	—	—	—
d° et de commerce russe	150 —	—	657	—
d° Wolkhow	250 —	—	—	—
A vapeur *Neptune*	125 —	23	25	—
De la mer Blanche	100 —	—	—	—
Caucase et *Mercure*	250 —	—	160	155
Le Nord	250 —	—	—	—
Dniepr	50 —	—	50	—
Et à voiles, *le Dauphin*	100 —	—	—	—
Vulkan	300 —	—	—	—
De la Schekssna	250 —	—	—	—
Lebed	100 —	—	—	—
A vapeur sur le Don	118 —	—	61	—
d° sur l'Amour		—	—	—
Du Touage Volga-Tver (obl.)	100 —	—	—	—
d° d° (act.)	100 —	—	—	—
Port marchand de Péterhof	100 —	—	—	—

ACTIONS ET OBLIGATIONS.	Valeur primitive.	Acheteurs.	Vendeurs.	VENTES faites.
Chemins de fer (actions).				
Grande Société des ch. de fer russes		138½	139	138¾
Tsarskoé-Sélo	60 —	69¼	—	—
Riga-Dunabourg	125 —	137	138	136
Moscou-Riazan	100 — 280		282	—
Dunabourg-Vitebsk.	100 L.	—	133½	—
Varsovie-Térespol.	100 r.	—	116	—
Volga-Don	100 —	80	82	—
Riazan-Kozlow	125 L.	—	—	—
Riajsk-Morschansk	100 L.	—	—	—
Koursk-Kiew	100 L	—	—	—
Kozlow-Voronège	100 r.	—	—	—
Orel-Yélets	125 —	—	—	—
Yélets-Griazi	100 —	—	—	—
Schouïa-Ivanovo	125 —	—	—	—
Vitebsk-Orel	125 —	—	133	—
Rybinsk-Bologoïe	100 —	62	62¼	—
Tambow-Saratow	125 —	110¼	110¾	110¼, ½
Kozlow-Tambow	100 —	78	79	—
Novotorjok	100 —	—	62½	—
Moscou-Smolensk	125 —	—	—	—
Varsovie-Vienne	60 —	95	—	—
Griazi-Borissoglebsk		—	—	—
Griazi-Tsarizine		—	—	—
Koursk-Khar.-Azow	125 r.	—	—	—
Poti-Tiflis		125¾	—	—
Baltique		79½	79¾	—
Kineschma-Ivanowo	100	—	—	—
Voronège-Grouchew	100	—	—	—
Varsovie-Bromberg	100	—	—	—
Odessa (100)	100	—	73	—
Chemins de fer (obligations).				
Obl. des ch. de fer 5 0/0 consolidées. 1re ém.		—	—	—
d° 2e ém.		—	—	—
d° 3e ém.		104	104¼	—
Obl. de la Gr. Société des ch. de fer 4½ 0/0		—	—	—
Obl. ch. de f. Nicolas, 1re emiss.		110	—	—
d° 2e d°		110	—	—
Riga-Dunabourg	125 —	—	—	—
Riazan-Kozlow	200 th.	—	—	—
Moscou-Riazan	200 —	—	—	—
Varsovie-Térespol.	100 —	—	—	—
Riajsk-Morschansk	200 th.	—	—	—
Koursk-Kiew	200 —	—	—	—
Vitebsk-Orel	100 L.	—	—	—
Poti-Tiflis	20 —	—	—	—
Schouïa-Ivanovo	200 th.	—	—	—
Orel-Yélets	200 —	—	—	—
Koursk-Kharkow	200 —	—	—	—
Moscou-Smolensk	100 L.	—	—	—
Tambow-Kozlow	200 th.	—	—	—
Krémentch.-Kharkow	200 —	—	—	—
d°	100 L.	—	—	—
Kharkow-Azow	200 th.	—	—	—
d°	100 —	—	—	—
Moscou-Yaroslaw	100 L.	—	—	—
Ryb.-Bologoïe 1re ém.	200 th.	—	—	—
d° 2e ém		—	—	—
Baltique	200 —	—	—	—
Orel-Griazi	200 —	—	—	—
Kozlow-Voronège	200	—	—	—
Moscou-Koursk 6 0/0	100 L.	—	—	—

POUR CENT

Imprimerie TRENKÉ & FUSNOT (*Journal de St-Pétersbourg*) Maximilianovsky péréoulok, maison Dussaux, n° 15. *L'éditeur rédacteur responsable*, ART. E. HOED.

Ayuntamiento de Madrid